

LA CLEF  
DU CABINET  
DES PRINCES  
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur  
les matieres du tems,

*Contenant aussi quelques Nouvelles de Litterature  
& autres Remarques curieuses.*

DECEMBRE 1717.



A LUXEMBOURG;

Chez ANDRE CHEVALIER, Imprimeur  
& Marchand Libraire.

---

M D. CC XVII.

*Avec Privilege de Sa Sacree Majeste Imperiale  
& Catholique, & Approbation  
du Commissaire Examineur.*

## AVIS AU PUBLIC.

ON aura soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois; les Sçavans & les curieux sont invités de vouloir bien communiquer leurs ouvrages, tant de Litterature que de Politique, & autres pièces qui pourront interesser & être agréables au Public; on n'aura qu'à adresser les Paquets ( franc de port ) au Sieur André Chevalier, Imprimeur & Marchand Libraire à Luxembourg, chez qui ce Journal s'est toujours imprimé, & où il s'imprime encore actuellement; on trouve chez lui le fond de cet Ouvrage, qui a commencé en Juillet 1704. avec le Supplément en 2. Volumes qui remonte jusques à la Paix de Risvick; ceux qui voudront en faire des corps complets peuvent s'adresser à lui, comme à la source.

L'on trouve aussi chés ledit Chevalier un grand assortiment de Livres, de tous Pais: de même que les Memoires des Sciences & des Arts de Trevoux, tant corps complets que mois separez, & differents Journaux Litteraires, Historiques & Politiques.

385

LA CLEF DU CABINET  
D E S  
PRINCES DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique  
sur les Matieres du tems.

*Contenant aussi quelques nouvelles de Litterature & autres remarques curieuses.*

Decembre 1717.

A R T I C L E I.

*Qui contient les matieres de Litterature, &  
autres remarques curieuses.*

I. **P**AR ordre de l'Université de Paris on vient d'imprimer un in 4. qui contient 130. pages. C'est un recueil des censures de l'Université prononcées avant & depuis le Concile de

*Recueil des Censures de l'Université de Paris contre le Réicide.*  
Constance contre differents Auteurs qui de. avoient enseignés le Réicide, ou le droit de tuer les Rois, & de refuser l'obéissance aux Souverains. Les Docteurs ont crû devoir donner ce recueil pour leur servir d'Apologie & de réponse à l'accusation formée contre eux, & leurs predecesseurs, dans le memoire présenté à S. A. R. Mr. le Duc Regent, le 8. Mars 1717. dans lequel on avoit dédicatement chargé l'Université des Meurtres d'Henri III. & d'Henri IV. comme ayant donnés dans ses écoles les principes de cette Doctrine monstrueuse. L'ac-

cusation étant énorme, il étoit de l'honneur de la Sorbonne de se justifier, & elle ne pouvoit mieux le faire qu'en rappelant les conclusions prises en toute sorte de tems contre les Auteurs de cette Doctrinne Fanatique. On voit en effet par un ample Catalogue d'Auteurs censurés, qu'elle ne la jamais adoptée, qu'au contraire elle s'est élevée avec force contre Jean Petit, & autres lors qu'ils ont publié ce sentiment.

*Premiere  
partie du  
Corps de  
Doctrinne de  
l'Université.*

II. Il paroît aussi depuis peu la premiere partie du Corps de Doctrinne de la même Université. L'ouvrage est redigé en propositions à la maniere des Canons des Conciles, sans preuves, & sans raisonnemens. Sans doute que quelques Docteurs travailleront sur ce Cannevas, & que désormais on aura un Corps de Theologie formé sur ce Plan. Il seroit à souhaiter pour la Paix de l'Eglise & des écoles, qu'il n'y eut plus désormais qu'un sentiment & qu'un cœur parmi les Theologiens; mais quelle apparence de se le promettre? Le monde a été livré à la dispute, & la chicane durera autant que le monde. Encore n'auroit-on pas lieu de se plaindre tout à fait, si la mauvaise foi n'étoit pas de la partie.

*Memoires du  
Cardinal de  
Rees.*

III. On a imprimé à Amsterdam & se vendent à Nanci chez Jean-Baptiste Cuffon les Memoires du fameux Cardinal de Rees, en trois tomes. Ils sont imprimés avec toute l'élégance possible; il ne faudroit pour la perfection d'un si bel ouvrage que l'estampe du Heros à la tête, rien n'est plus rare & plus instructif; rien n'est mieux écrit, & je ne sache rien de plus intéressant pour l'histoire que ces Memoires. Le détail y regne mais sans ennuy,

On y voit la bonne foi & la candeur de l'Auteur, il ne s'épargne pas, ni sa reputation, il ne fait gueres plus de graces aux autres qu'il juge reprehensibles; il parle en bon ligueur, & ne laisse rien à desirer pour sçavoir tous les souterrains de la fronde dont certainement il étoit le grand mobile, quoi que dans tout l'ouvrage on y trouve une évation de stile & de sentiment peu commune aux Auteurs, il faut pourtant avouer que le Cardinal se surpasse dans les portraits; ils sont peints d'après nature, sans fard, sans adulation, sans partialité, & avec des expressions qui vous rapellent à l'esprit la personne toute entiere.

IV. On travaille actuellement à donner au public le discours que l'Abbé Mongin, ci devant Precepteur de Mr. le Duc, & de Mr. le Comte de Charolois, prononça le deux Septembre dans la maison des Jesuites, ruë St. Antoine à Paris, à la gloire de Mr. le Prince de Condé, pere du grand Condé. Ce discours qui se fait chaque année & que le President Perraut creature de ce Prince, a fondé, est rempli de traits curieux. La peinture qu'on y fait du Marechal d'Ancre qui fit arrêter le Prince dont on fait l'éloge, est extrêmement hideuse, il y est peist comme un scelerat & l'un des plus cruels exacteurs que la France ait jamais eu ( quelques uns des Auditeurs ne se seront-ils pas reconnus dans ce portrait ? ) l'Orateur se repand d'autant plus sur les loüanges de Mr. le Duc & du Comte de Charolois, & fait un détail éloquent des marques de valeur que celui ci a données, en se détrobant des bras de ses augustes parents, pour courir au champ

*Discours de  
l'Abbé  
Mongin.*

de Mars, c'est-à-dire, en Hongrie. Il prend ensuite occasion de l'accueil que lui a fait à son passage, l'Électeur de Bavière pour faire l'éloge de ce Prince.

*Dialogue des vivans de Mr. Bordelon.*

V. L'Abbé Bordelon vient de publier ses *Dialogues des Vivans*; c'est un Ouvrage écrit d'un style fort négligé, & qui fait peu honneur à l'Auteur. Les Dialogistes sont très-différens, & l'on ne s'accommode gueres de voir entrer en discours Mr. Durand avec Madame Guyon, & le Vassor avec Mr. le Clerc; Mr. de Visé ce bon homme qui doit à ses Mercuriales l'honneur de survivre après sa mort, paroît aussi sur les rangs, & ce qu'on lui fait dire ne vaut gueres mieux que ce qu'il disoit pendant sa vie. Il y a déjà longtems que Mr. l'Abbé Bordelon avoit composé cet Ouvrage, il fut rebutté à l'approbation sous le Cancellariat de Mr. de Pont-Chartrain, mais il a trouvé grace sous celui de Mr. Voisin. C'est Mr. Moreau de Mautour qui l'a approuvé, comme tout le monde cite contre ce livre, on est surpris que ce sçavant Accademicien se soit déterminé à y faire paroître son nom.

*Réponse à l'Apologiste de l'Histoire Dogmatique du St. Siège.*

VI. Dans un des derniers Journaux du Sr. Jordan on a essayé de défendre l'Ouvrage *Dogmatique de Mr. l'Abbé Summier sur le St. Siège*, contre quelques traits assez modérez, mais assez justes que nous avons inserez dans notre Journal du mois de Juillet page 7 nous ne sommes pas d'humeur de faire de nos Journaux des champs de bataille; nous nous contentons de dire nuëment & simplement ce que les Sçavans pensent des Ouvrages publies; leur critique judicieuse est le bouclier que nous opposons à ceux qui se plaignent, mais nous

nous ne voulons pas nous charger de répondre à leurs plaintes, quoique nous ayons en main de quoi faire taire l'Apologiste, qui aparamment s'est fait payer gratuitement pour entreprendre la défense de cet Ouvrage. On nous fait craindre ou espérer un second Tome du même Mr. Sommier, & sur la même matière; on le prie d'avance d'être plus exact, plus critique & moins partial; de ne pas dissimuler les objections, de n'en supprimer aucunes, de celles qui éarvent le fond de son Système, & de ne pas prodiguer son argent à tels Apologistes.

VII. Le Supplément de Philippes de Commines a été depuis peu réimprimé à Bruxelles chez Foppens, avec des augmentations considérables. Monsieur God-froi petit fils du celebre Historiographe de France est l'éditeur de ces nouveaux Suppléments, il y a introduit des morceaux curieux, il a rectifié la Chronologie & enrichi l'ouvrage de notes sçavantes.

*Supplément  
de Commines.*

VIII. Voici l'explication d'une machine que S. A. E. de Cologne a fait élever pour faire couler deux fontaines de vin au peuple le jour de la rejouissance de la victoire remportée sur les Turcs, & de la prise de Belgrade.

La machine étoit élevée de 35. pieds, & representoit la riche moisson du mois d'Août, tant par rapport au titre d'Auguste que porte S. M. I & C. que par rapport au nom de ce mois. l'ua & l'autre étans appellés *Augustus*. En haut de cette machine on voyoit l'Empereur assis, à qui le Prince Eugene presentoit la glorieuse moisson qu'il venoit de cueillir, par plusieurs Trophées d'Armes qu'il mettoit à ses pieds, pendant que S. M. I. & C. posoit

*Explication  
d'une machine  
élevée  
par ordre de  
S. A. E. de  
Cologne.*

avec la main sur la tête de cet Illustre Prince, une Couronne de Laurier, avec ces paroles de l'Écriture.

*Dignus est enim operarius mercede sua.* Luc 10. v. 7.

Au-dessus paroïssoit le Zodiaque en partie, où brilloit le signe de *Virgo* représenté par la Ste. Vierge, parce que le jour de sa glorieuse Assomption l'afraite a commencé, quoi qu'elle n'ait entièrement été décidée que le jour suivant; & que c'est dans le mois d'Août que le Soleil entre dans ce signe, ce qui est expliqué dans la Légende par ces mots,

*Sol Justitia Christus Deus noster.*

Pour montrer que c'est Dieu lui-même qui par un effet de sa justice, a fait triompher un petit nombre de Chrétienues, d'une foule innombrable d'Infidèles, ayans bien voulu permettre par l'intercession de la Vierge qu'un épais brouillard s'élevât le 16. à la faveur duquel on est tombé sur les Turcs, sans qu'ils ayent d'abord aperçeus nôtre marche; ce brouillard se repandoit des deux côtes de la machine avec ces paroles.

*Et sicut nebula tenui omnia terram.* Eccl. 24. v. 6.

Il sortoit de ce brouillard un rayon de lumière qui venoit s'arrêter sur le Prince Eugene, que l'on peut dire avoir été choisi de Dieu pour un exploit si glorieux & si important à toute la Chrétienneré; c'est ce qui étoit marqué par ces paroles,

*Electus in omni carne.* Eccl. 45. v. 4.

*des Princes &c. Decemb. 1717. 391*

On voyoit de chaque côté un Lion dont l'un tenoit les Armes & le Chiffre du Prince Electoral de Baviere, & l'autre ceux du Duc Ferdinand son frere, qui tous deux se sont trouvez à cette grande action, & c'est ce que signifioient ces mots,

*Cujus nos testes sumus, Act. 3. v. 15.*

Des gueules de ces deux Lions sortoient deux Fontaines de vin qui ne rejoüissoient pas moins le peuple, que les illuminations, & les beaux Feux d'artifices; d'un côté étoit peinte la bataille & au dessus on lisoit,

*Domine mi cui in medio ejus Spiritum veritatis. Isaie. 19*

De l'autre côté la reddition de Belgrade avec ces paroles,

*Feris vastabit eos gladius, & intus parvum. Deut. 32. v. 25.*

Au bas dans le milieu de la Machine M. l'Electeur étoit peint sous la figure du Patriarche Joseph dont il porte le nom. Ce Prince jouissant presentement d'une profonde paix dans ses Etats, sembloit voir en songe par un Allegorie naturelle & bien trouvée, les gerbes pesantes de cette riche moisson, au dessus desquelles il y avoit à chacune une Couronne de Laurier, où étoient marqués les fameux exploits arrivés pendant cette Campagne à la gloire de S. M. & de la Nation Germanique.

On voyoit dans le lointain les freres de Joseph qui faisoient une abondante moisson, ce qui signifioit l'Armée Imperiale, qui malgré le grand nombre des Ennemis dont elle étoit envelopée, n'a pas laissé de les vaincre, & de cueillir sur le champ de bataille une ample

amale moisson de Laurier: ce que faisoient entendre ces mots.

*messis quidem multa, operarii autem pauci.*

Math. 9. v. 37.

Le songe de Joseph étoit aussi expliqué par ces paroles.

*Audite somnium meum, quod vidi, putabam nos ligare manipulos in agro.* Gen. 37 v. 6. & 7.

Le Courier qui a apporté à S. A. S. E. cette heureuse nouvelle, étant arrivé, elle entonna elle même sur le champ le *Te Deum* en action de grâces, au bruit du Canon & de la mousqueterie, & fit sans y être nullement préparé, un Sermon à sa Cour & au peuple, qui étoit acouru de toute part à la Chapelle de son Palais, où S. A. E. aprit avec des larmes de joye à tout son auditoire la grande & signalée victoire que les armes de S. M. I. & C. venoient de remporter, ce qui est compris dans ce peu de mots

*Accidit quoque, ut visum somnium referet fratribus suis, Gen. 37. v. 5.*

Il est vrai que si l'on considère la multitude effroyable des Infideles qui avoient comme investi les assiegeans dans leur camp, la prodigieuse Artillerie dont ils les fondroyent, la nombreuse Garnison qui étoit dans Belgrade, & toutes les circonstances de cette insigne victoire; on la peut regarder en quelque façon comme un songe, & ce n'est qu'à Dieu seul qu'on en doit attribuer la gloire, c'est ce qui étoit marqué dans la base de cette machine par ces paroles.

*A Domino factum est istud, & est mirabile in oculis nostris.* Ps. 17. v. 23.

IX. Nous annonçâmes le mois d'Octobre dernier p. 237. un Ouvrage imprimé à Liege chez

*des Princes &c. Decemb. 1717. 393*

chez Broncart, ayant pour titre, *Paraphraes* *Lettre des*  
*ou Reflexions Chrétiennes sur le Pseaume 78. Pere Lipsin*  
par le P. Louis Lipsin de l'Ordre des Freres *au Prince*  
Mineurs Conventuels. Comme ce petit Livre *Eugene.*  
est dédié a S. A. S le Prince Eugene, l'Au-  
teur en envoya quelques Exemplaires à ce  
Prince, qui lui furent rendus au Camp de  
*Semur* quelques jours après la reduction de  
Belgrade, & la défaire des Turcs. Ce petit  
present étoit accompagné d'une longue Lettre,  
où ce bon Religieux étale sans affectation ni  
flateries les vertus de ce grand Heros, & par  
laquelle il supplie ce Prince de ne point desaf-  
prouver son zele, ayant été contraint par les  
pressantes sollicitations des Liegeois ses Con-  
citoyens, de lui dedier cet Ouvrage, & de  
lui adresser cette Lettre dans l'intention de  
lui marquer leur zele & leur attachement à  
son illustre personne, & en même tems  
combien ils s'interessent à sa gloire, & prennent  
part à ses glorieux travaux. Cette Lettre est  
de Liege le 15. Août 1717. Signé, LIP SIN.

Les grandes occupations de ce Prince n'em-  
pêcherent pas qu'il ne reçut avec plaisir ces  
marques de l'affection des Liegeois & en  
particulier du Pere Lipsin: ce fut pour leur  
en marquer sa gratitude qu'il leur écrivit la  
Lettre suivante.

*Réponse de S. A. S. le Prince Eugene.*

„ **R**everend Pere en Dieu, je reçois avec  
„ plaisir la Paraphrase en forme de prie- *Réponse du*  
„ res sur chaque Verset du Pseaume 78. que *Prince*  
„ vous m'avez dediée. Je vous suis obligé de *Eugene.*  
„ la bonne memoire que vous & le bon Peu-  
„ ple

20 *pie de Liege* veut bien conserver de moi,  
 21 en s'intéressant pour ma conservation &  
 22 gloire. Je souhaite en échange l'occasion  
 23 favorable de vous témoigner ma satisfac-  
 24 tion. Et prie le Seigneur qu'il vous ait en  
 25 sa sainte & digne garde. Au Camp de Sem-  
 26 lin le 10. Septembre 1717. *Signé*, EUGENE  
 27 DE SAVOYE.

Les Ouvrages de ce Religieux ont été si  
 bien reçûs du Public, que le même Bénédictin  
 vient de réimprimer pour la quatrième fois  
 les Paraphrases sur les sept Pseaumes de la  
 pénitence; cette Edition est corrigée & consi-  
 dérablement augmentée.

X. Rien ne marque plus la profonde sagesse  
 de S. A. R. le Regent de France, que la  
 Declaration qui vient d'être rendue publique,  
 & qui est inserée ci-aprés, pour faire cesser  
 toutes les contestations au sujet de la Con-  
 stitution *Unigenitus*; quelque juste & utile  
 que soit cette Declaration, on a de la peine  
 à se persuader qu'elle soit exécutée si ponc-  
 tuellement, qu'une infinité d'autres Edits qui  
 ont des objets bien differens; ceux qui sont  
 engagés dans cette querelle n'ayant pas la docili-  
 té dont se pique le reste de la Nation; cel-  
 le-ci ayant toujours préféré l'obéissance qu'elle  
 est accoutumée de rendre à ses Souverains,  
 à sa propre fortune, tandis que les autres que  
 l'on laisse jouir en repos de toutes les com-  
 moditez de la vie, voudront à peine accepter  
 la paix qu'on leur propose, & se conformer  
 à des ordres qui ne tendent qu'à rétablir la tran-  
 quillité de l'Eglise & de l'Etat, pour laquelle  
 ils devoient les premiers s'intéresser.

*Declaration du Roi qui suspend toutes les disputes au sujet de la Constitution Unigenitus. Donnée à Paris le 7. Octobre 1717.*

» **L** Oüis par la grace de Dieu &c. à tous  
» ceux qui ces presentes Lettres verront *Declaration*  
» salut. Le feu Roi nôtre très honoré Sei *du Roi de*  
» gneur & Bis Ayeul Nous ayant laissé ce Roy *France pour*  
» aume dans une heureuse paix avec toutes *faire cesser*  
» les Puissances, de l'Europe, Nous n'avons *les différends*  
» eu qu'à suivre & qu'à affermir ce dernier *au sujet de*  
» ouvrage de sa profonde sagesse; mais Nous *la Constituti-*  
» ne remplissions qu'imparfaitement les de- *on Unigeni-*  
» voirs de la Royauté, si Nous ne travaillions *titus.*  
» pas avec autant d'attention à rétablir une au-  
» tre espece de paix, non moins importante  
» pour le bonheur & la tranquillité des peu-  
» ples soumis à nôtre domination, en apai-  
» sant ces troubles interieurs, dont le Clergé  
» de nôtre Royaume est agité au sujet de la  
» Bulle donnée par N. S. P. le Pape, contre  
» le livre intitulé, *Reflexions morales sur le*  
» *nouveau Testament*; Les disputes qui se sont  
» élevées à l'occasion de cette Bulle, étoient  
» nées avant nôtre avènement à la Couronne,  
» & depuis que Nous y sommes parvenus  
» Nous n'avons cessé d'employer différends  
» moyens pour les terminer, par l'avis & par  
» les soins infatigables, de nôtre très cher &  
» très Amé Oncle le Duc d'Orleans Regent du  
» Royaume. Mais l'expérience Nous montre  
» que le plus grand obstacle au succès de ces  
» moyens, est, d'un côté la continuation des dis-  
» putes, & de l'autre la licence de ces Ecrits  
» & Libelles sans nombre qu'il semble que  
» l'esprit

29 l'esprit de discordé ait dictés, où l'on voit  
 29 des Ecrivains passionnés s'efforcer par différens  
 29 motifs en Censeurs de la conduite des Evê-  
 29 ques, attaquer les maximes les plus invio-  
 29 lables de ce Royaume, ou porter leur temerité  
 29 jusqu'à répandre des traits injurieux  
 29 au St. Sieg & à N. S. P. le Pape. Les es-  
 29 prits prevenus par ces Ecrits contentieux,  
 29 se partagent suivant la diversité de leurs ca-  
 29 ractères, ou de leurs préjugés; & tel est  
 29 l'effet ordinaire de ces sortes de disputes,  
 29 que l'Eglise ne peut que perdre dans un com-  
 29 bat qui se passe entre ses enfans, pendant  
 29 que les Ennemis triomphent & profitent de  
 29 la division des Orthodoxes; les procédures  
 29 mêmes & les voyes juridiques n'ont pres-  
 29 que servis jusqu'à présent qu'à irriter le mal  
 29 au lieu de le guérir, parce que les Evêques  
 29 ayans pris des routes différentes dans cette  
 29 grande affaire, chaque particulier a crupou-  
 29 voir suivre celle qui convenoit à ses sen-  
 29 timens, jusqu'à ce qu'une autorité superieu-  
 29 re eût réuni les esprits dans une matière  
 29 qui interesse toute l'Eglise. Nous ne pou-  
 29 vons donc faire un plus digne usage du  
 29 pouvoir dont il a plu à Dieu de Nous re-  
 29 vêtir, qu'en l'employant à arrêter le progrès  
 29 d'une division si dangereuse, par les voyes  
 29 qu'il a remises entre nos mains, lorsqu'il  
 29 nous a chargé de la défense & de la  
 29 protection de son Eglise. Plus soumis  
 29 à ses décisions que le moindre de nos sujets,  
 29 nous sommes persuadez que c'est par elle  
 29 que les Rois & les peuples doivent apren-  
 29 dre également les vérités nécessaires au salut,  
 29 & Nous n'avons garde de vouloir étendre  
 nôtre

5) nôtre pouvoir sur ce qui concerne la Doctri-  
3) ne. dont le dépôt Sacré a été confié à une  
3) autre Puissance. Nous sçavons que c'est à  
3) elle seule qu'il est réservé d'en prendre con-  
3) noissance, & Nous ne pourrions y entrer sans  
3) Nous exposer au juste reproche de n'avoir  
3) soutenu la vérité que par une entreprise  
3) manifeste sur la puissance spirituelle, & d'a-  
3) voir fait un grand mal sous prétexte de  
3) procurer un plus grand bien : Nous ne devons  
3) donc & Nous ne voulons user de nôtre pou-  
3) voir en cette occasion, que comme pro-  
3) tecteur de l'Eglise, pour la mettre en état  
3) d'exercer son autorité dans une situation  
3) plus tranquille & plus propre à en assurer  
3) le succès & le fruit. C'est dans cette vûë  
3) que pour calmer le mouvement des esprits,  
3) Nous avons résolu d'imposer un silence  
3) aussi utile que nécessaire, & de préparer les  
3) voyes par cette espèce de Treve à une ve-  
3) ritable Paix. Nous nous portons d'autant  
3) plus volontiers à prendre ce parti qui Nous  
3) a été inspiré par plusieurs Prelats de nôtre  
3) Royaume, que Nous sçavons que ceux mê-  
3) me qui jusques à présent, avoient paru les  
3) plus opposés les uns aux autres dans leur  
3) conduite, ont déclaré plusieurs fois en pre-  
3) sence de nôtre très-cher & très-amé Oncle  
3) le Duc d'Orleans, qu'il n'y avoit entre eux  
3) aucune diversité des sentimens sur ce qui  
3) appartient à la foi, & cette consolation que  
3) Dieu nous donne au milieu d'un trouble qui  
3) nous afflige, devient un nouveau motif pour  
3) nous engager, à interposer nôtre autorité,  
3) après une Déclaration qui Nous fait voir  
3) que la foi est en seureté, & que par conse-  
quent

„ quent il est aussi inutile que dangereux de  
 „ troubler l'Eglise par des disputes. dans un  
 „ tems où l'on doit esperer que les Eveques  
 „ unis sur le Dogme trouveront bien tôt les  
 „ moyens de se concilier aussi parfaitement sur  
 „ les difficultés qui restent encore a aplanir;  
 „ Nous ne regardons pas même cette suspen-  
 „ sion de tout ce qui peut entretenir le trou-  
 „ ble present comme un remede qui doit  
 „ durer longtems. & Nous sommes bien éloi-  
 „ gnés de vouloir l'établir d'une maniere in-  
 „ définie qui pourroit être également suspecte  
 „ de part & d'autre, & qui paroîtroit excéder  
 „ les bornes de nôtre pouvoir; Nous ne pre-  
 „ tendons tenir les choses en cet état, qu'en  
 „ attendant que N. S. P. le Pape touché des  
 „ maux de l'Eglise de France, qui a toujours  
 „ été si fidèlement attachée au St. Siege, ait  
 „ trouvé les moyens d'y rétablir une Paix so-  
 „ lide, & Nous ne doutons pas que S. S. rem-  
 „ plie des sentimens qui conviennent à la quali-  
 „ té de Pere commun, ne fasse voir que sa sagesse  
 „ & ses lumieres sont au dessus des vûes de ceux  
 „ qui ont crû qu'il falloit avoir recours à l'E-  
 „ glise Universelle pour faire casser la divi-  
 „ sion dont une partie de son corps est agitée.  
 „ C'est donc dans l'attente d'un secours si di-  
 „ gne de la Religion & de la charité du Sou-  
 „ verain Pontife, & pendant le cours des in-  
 „ stances qui lui seront faites de nôtre part  
 „ pour l'obtenir, que nous tiendrons toutes  
 „ choses en suspens, & que nous userons mê-  
 „ me d'une sage & utile rigueur contre tous  
 „ ceux qui par des écrits seditieux, ou par  
 „ d'autres voyes indiscrettes ou prématurées,  
 „ voudront entretenir la guerre pendant que  
 nous

7) nous ne sommes occupez que du soin de par-  
8) venir à la Paix. Nous aurons enfin la satisf-  
9) faction en prenant ce parti , de suivre l'ex-  
10) emple que le feu Roi nôtre très-honoré  
11) Seigneur & B. fayeul , nous a donné par les  
12) Arrêts des 23. Octobre 1668. & 5. Mars 1703.  
13) & nous esperons que Dieu benissant la droi-  
14) ture de nos intentions , nous avons bien-  
15) tôt la consolation de voir tous les Pasteurs  
16) de nôtre Royaume parfaitement unanimes ,  
17) s'appliquer également à instruire & à paci-  
18) fier le troupeau qui leur est confié , & à donner  
19) au Chef des Pasteurs des marques de leur  
20) attachement , de leur respect & de leur sou-  
21) mission. A CES CAUSES , & autres &c.  
22) Voulons & nous plaît , que toutes les dis-  
23) putes , contestations , & differens qui se  
24) sont formez dans nôtre Royaume à l'occa-  
25) sion de la Constitution de N. S. P. le Pape  
26) contre le livre des *Reflexions Morales sur le*  
27) *nouveau Testament* , soient & demeurent  
28) suspenduës , comme nous les suspendons  
29) par ces presentes , imposant par provision  
30) un silence general & absolu sur cette matie-  
31) re , & ce pendant le cours des instances que  
32) nous continuerons de faire auprès de N. S.  
33) P. le Pape , pour obtenir de sa sagesse & de  
34) son Authorité des secours capables d'étein-  
35) dre & de terminer entierement les divisions  
36) presentes. Defendons en consequence à tou-  
37) tes les Universitez , & notamment aux Facul-  
38) tez de Theologie de nôtre Royaume , de  
39) permettre ou de souffrir qu'il se fasse au-  
40) cune dispute dans les Ecoles sur le sujet de  
41) ladite Constitution. Defendons pareille-  
42) ment à tous nos Sujets de quelque état &  
43) de quelque qualité

21 qualité qu'ils soient, sous les peines ci-après  
 22 marquées, de composer, imprimer, ven-  
 23 dre, debiter ou autrement distribuer aucuns  
 24 écrits, livres, libelles ou memoires, sous  
 25 quelque titre que ce soit, ni de faire au-  
 26 cuns Actes, ni Declarations de quelque na-  
 27 ture qu'elles puissent être sur le même su-  
 28 jet, & à l'occasion des disputes presentes di-  
 29 rectement ni indirectement, & notamment  
 30 de rien écrire, dire, ou imprimer, debiter  
 31 ou distribuer contre le respect qui est dû au  
 32 S. Siege & à N. S. P. le Pape; seront au  
 33 surplus les Arrêts rendus par le feu Ro. le  
 34 23. Octobre 1668. & le 5. Mars 1703. execu-  
 35 tez selon leur forme & teneur, Et en con-  
 36 sequence faisons très expresse inhibition  
 37 & defences à tous nos Sujets de s'attaquer &  
 38 provoquer les uns les autres par des termes in-  
 39 jurieux de Novateurs, Jansenistes, Sem-  
 40 pelagiens, Schismatiques, Heretiques,  
 41 & autres noms de party; le tout à peine  
 42 contre les contrevenans d'être traités comme  
 43 Rebelles, desobéissans à nos ordres, sediti-  
 44 eux & perturbateurs du repos public: exhor-  
 45 tons & néanmoins enjoignons à tous les  
 46 Archevêques & Evêques de nôtre Royaume  
 47 de veiller chacun dans leurs Dioceses,  
 48 à ce que la tranquillité que Nous voulons  
 49 y établir par la presente Declaration, y soit  
 50 charitablement & inviolablement conservée;  
 51 enjoignons pareillement à Nos Cours de  
 52 Parlement, & à tous Nos Juges & Officiers  
 53 chacuns en droit soi, de tenir la main à  
 54 l'exécution de nôtre presente Declaration,  
 55 d'empêcher qu'on n'y contrevienne en quel-  
 56 que maniere que ce soit, de faire faire des  
 recher-

des Princes &c. Decemb. 1717. 401

recherches exactes de tous les livres, Ecrits,  
Memoires ou Libelles sur les matieres sur  
lesquelles Nous imposons silence à tous nos  
Sujets par ces presentes, de faire supprimer,  
même brûler & lacerer lesdits Livres ou Li-  
belles s'il y eschet, & de punir les contre-  
venans de quelque qualité & condition  
qu'ils soient suivant la rigueur des Ordonnan-  
ces. Voulons au surplus que nôtre Decla-  
ration du 12. Mai dernier concernant les Li-  
braires, Imprimeurs, Colporteurs, & au-  
tres distributeurs de livres, libelles ou me-  
moires imprimés sans privilege ni permis-  
sion, soit executée selon sa forme & teneur.  
SI DONNONS EN MANDEMENT &c.  
Signée, Scellée, & Registrée le 8. Octobre  
1717.

### ENIGME.

XI. Je propose une Enigme facile aux cu-  
rieux.

Une fois tous les mois je passe sous leurs yeux,  
Et quoi qu'examinée jusqu'au dernier repli,  
On ne me connoit gueres, & j'échape à  
l'esprit.

Enigme.

Mon merite consiste à être ingenieuse,  
Tantôt un peu badine, & tantôt serieuse :  
On me fait grand accueil parmi tous les sça-  
vans,  
Et me fait admirer même des ignorans.

Personne cependant, ou il y en a peu  
Qui sa be qui je suis, lorsque je suis chez  
eux,

E c 2

Mais

*Mais quelque tems après, étant presque oubliée*

*Ils me connoissent tous, en rappellent l'idée.*

*Alors on voudroit bien lors que je me fis voir;*

*M'avoir d'abord connue, pour montrer son sçavoir,*

*Et ma beauté pour lors plaît tant que l'on se fâche*

*De n'avoir pû comprendre un secret que je cache.*

## ARTICLE II.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en PORTUGAL, depuis le mois dernier.*

I. IL paroît un Manifeste de la part des Espagnols, écrit en forme de lettre par Mr. le Marquis de Gimaldo Secrétaire des dépêches de cette Monarchie, & adressé à tous les Ministres Espagnols qui sont dans les Cours étrangères, pour être rendu public, & essayer de justifier leur irruption dans la Sardaigne, & leur manque de foi, pour n'avoir pas envoyé dans le Levant les Troupes Auxiliaires qu'ils devoient fournir contre les Turcs, suivant leurs engagements, & la promesse qu'ils en avoient fait au St. Pere.

Les raisons que l'on employe dans cet écrit sont si foibles, que l'on s'aperçoit aisément que ce ne sont pas les véritables, & que d'autres motifs que ceux qu'ils exposent les ont fait agir. Comme cette piece est un peu longue

*Manifeste  
des Espagnols.*

longue, & écrite dans des termes peu convenables, je ne mettrai ici que le précis de leurs plaintes.

La premiere est sur la difficulté que firent les *Generaux Allemans* après le *Traité de Paix*, d'évacuer la *Catalogne*, & l'*Isle de Majorque*, quoi qu'ils en eussent reçus les ordres précis de l'Empereur leur maître, ce qui a causé des dépenses infinies à l'*Espagne*.

2. D'avoir fomenté la prétendue *rebellion des Catalans*, & des *Majorquins*, qui n'ont pu être réduits qu'après une sanglante guerre.

Et enfin 3. De ce que *Mr. Molines* grand *Inquisiteur d'Espagne* a été arrêté à *Milan* par les ordres de *S. M. I. & C.*

C'est sur cette dernière qu'ils insistent le plus, & qui (à ce qu'ils disent) a beaucoup contribué à recueillir tous les griefs dont ils se plaignent.

Rien ne seroit plus aisé que de faire voir la foiblesse de ce qu'ils avancent, & le peu de raison qu'ils ont de rallumer la guerre pour de si vains & si petits sujets; s'il m'étoit permis de le faire, & si j'avois la capacité requise pour cela, je me contenterai d'exposer ici simplement que tout l'*Europe* est convaincuë que *S. M. I. & C.* poussée par des sentimens vraiment *Heroïques & Chrétiens*, n'a consenti à la *Paix*, que parce qu'elle étoit véritablement touchée des maux que la guerre avoit causés, même à ses propres ennemis; & que quoi que ce *Monarque* eût de puissantes armées sur pied, & fût plus en état que jamais de se faire faire raison, il a mieux aimé dissimuler le démembrement d'une *Monarchie* qui lui appartient si légitimement que de profiter

D'ailleurs aucun Prince n'a jamais observé plus religieusement ses engagements, & s'il avoit soutenu ce que les Espagnols appellent la rébellion des Catalans & des Majorquins, comme on le veut insinuer dans ce Manifeste, l'Espagne entière & ses Alliés auroient-ils été capables de les réduire, & de leur faire abandonner les intérêts de leur véritable Souverain, auxquels ils étoient si fort attachés? Enfin à l'égard de l'Arrêt de Mr. Molines, il y a plusieurs raisons qui font connoître que dans la conjoncture présente S. M. I. & C. n'en pouvoit pas user autrement; cette action étant bien moins une infraction, qu'une insulte de la part de ce Prelat, qui pouvoit prendre aisément une autre route pour se retirer en Espagne sans passer sur les Etats de S. M. I. & C. dans lesquels il ne peut être regardé que comme ennemi, pour ne pas dire que'que chose de pis. Ayant lu ce Manifeste avec attention j'ai crû sans vouloir m'ériger en politique, ni en bel esprit, devoir faire ces petites remarques qui m'ont paru justes, chacun en fera tel usage qu'il lui plaira.

*Prise de Cagliari.*

II. Le bruit qui s'étoit repandu le mois dernier de la prise de *Cagliari*, s'est confirmé. La vigoureuse résistance de Mr. le Marquis de Rubi qui défendoit cette Place, & qui dans cette occasion a donné des preuves d'une valeur extraordinaire, auroit réduit les Espagnols à abandonner cette entreprise, & à se retirer, si ces derniers n'avoient reçu à propos un renfort de Troupes & de munitions avec lequel ils ont achevé de faire cette petite conquête, qui n'a pas laissé

laissé de leur coûter fort cher, la mortali-  
& la desertion ayant en partie ruiné leur Ar-  
mée, & la maniere dont les affiegez se sont  
defendus, les ayant obligé d'employer 40.  
jours à reduire une Place devant laquelle ils  
ne s'étoient pas promis de rester si long-  
tems. Voici un petit détail de ce qui s'y est  
passé, & quelques Articles de la Capitula-  
tion accordée à la Garnison, tels qu'on nous  
les envoie.

Le 28. Septembre le Marquis de Rubi  
Viceroy de Sardaigne voyant qu'il ne pou-  
voit plus conserver *Cagliari*, après s'être  
defendu plus que l'on ne pouvoit humain-  
ement l'esperer, dans un poste mal pour-  
vu & peu preparé à un siege, laissa le Com-  
mandement de cette Place au Colonel  
Carreras, & sortit accompagné de 150.  
chevaux, avec lesquels il se retira à *Lar-  
gho*; le 29. ce Colonel ayant demandé à  
capituler, le Marquis de Lede General  
de l'Armée Espagnole, fit quelques dif-  
ficulitez d'accorder aux affiegez leurs pro-  
positions, ainsi les hostilités recommen-  
cerent jusques au 2. Octobre, auquel jour  
on convint des articles suivans.

- Capitula-  
tion.*
1. Que les Officiers sortiront avec leurs ar-  
mes & bagages.
  2. Que les Soldats laisseront leurs armes dans  
la Place.
  3. Qu'on fournira les Bâsimens necessaires  
sous le convoi d'un Vaisseau de guerre pour  
transporter la Garnison à *Genes* & non à *Na-  
ples*, à condition que les Soldats ne pourront  
servir de six Mois.
  4. Qu'on leur fournira aussi les provisions  
necessaires pour leur trajet.
  5. Qu'on

5. Que les Habitans de l'Isle quiique affecté-  
 tionnez à l'Empereur, pourroient y rester tran-  
 quillement, & auroient 3. mois pour se resou-  
 à y demeurer entierement ou à se retirer ailleurs.

„ Le même jour la Frigate fut livrée  
 „ aux Espagnols, & la Garnison consistan-  
 „ te seulement en 400. hommes, embarquée  
 „ sur un Vaisseau de transport François qui  
 „ prit la route de Gènes, où elle est heu-  
 „ reusement arrivée sous l'escorte d'un Vais-  
 „ seau de guerre Espagnol.

Mr. le Marquis de Rubi a trouvé dans  
 Alger où il s'est retiré le Regiment Imper-  
 rial de Hamilton, qui y étoit arrivé depuis  
 quelques jours, & reçoit continuellement  
 des secours d'hommes & d'argent de diffé-  
 rens endroits, ce qui fait croire que les Es-  
 pagnols auront plus de peine à se rendre maî-  
 tres de la Sardaigne, qu'ils ne l'avoient pen-  
 sé; principalement s'ils employent autant de  
 tems devant chaque Place que devant Cagli-  
 ari, & si Mr. le Marquis de Rubi fait par-  
 tout la même résistance, comme il n'y a pas  
 lieu d'en douter.

On continuë  
 les préparati-  
 ves en Espa-  
 gne.

III. On continuë toujours de faire de  
 grands préparatifs dans tous les Ports d'Es-  
 pagne, & les Troupes se rendent de toutes  
 parts en Catalogne, où elles attendent de  
 nouveaux ordres. Tous ces mouvemens  
 ne doivent pas peu allarmer les Puissances  
 qui s'interessent à la Paix de l'Europe, & il  
 semble que les Espagnols ne se mettent guer-  
 res en peine de faire cesser les inquietudes  
 que leur armement a causé, puisqu'ils les  
 continuent, & que ce qu'ils débitent dans  
 toutes les Cours touchant l'envie qu'ils ont  
 de

*des Princes &c.* Decemb. 1717. 407.

de faire cesser la guerre, est peu sincere.

IV. Quelques avis assûrent que le Cardinal Aldourandini Nonce de S. S. en Espagne, a notifié dans une Audience particulière qu'il a eu, que le St. Pere le rappelloit; cela a extrêmement mortifié les Espagnols, qui ont fait avertir ce Ministre, que s'il se retiroit, personne autre ne seroit plus admis à remplir sa place, & que l'Espagne se passeroit de Nonce. *Si non è vero è bene trovato.*

V. Le combat de Tauraux qui devoit se faire à Lisbonne en réjoissance de la naissance d'un Infant de Portugal, & de la convalescence de la Reine, a duré trois jours consecutifs. Comme il n'y a eu que les Principaux de la Noblesse qui ayent été les Acteurs de cette fête, elle a été d'une magnificence si extraordinaire, que jamais on n'a rien vû dans ce Royaume de si beau. Tout s'y est passé avec beaucoup d'ordre, & sans qu'il y soit arrivé aucun accident, ce qui n'est pas ordinaire, quoiqu'il s'y soit trouvé une foule prodigieuse de spectateurs & d'étrangers qui s'y étoient rendus de toutes parts.

### ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en FRANCE depuis le mois dernier.*

L. **T**OUS ceux qui s'interessent sincerement pour la Paix de l'Eglise, ne seroient pas fâchés de trouver ici la lettre que S. E. le Cardinal de Noailles a écrite à St. Pere, en reponse de celle qu'il avoit

*Lettre de Mr. le Cardinal de Noailles au Pape.*  
reçûë

reçû de S. S. rien n'est plus touchant ni plus énergique, & les maux que l'Eglise Gallicanne souffre y sont dépeints avec des traits forts sensibles. Les moyens que ce Prelat y fournit pour rétablir le calme, ont sans doute fait impression & touché le St. Pere, puisque S. S. paroît plus que jamais portée à un accommodement, & la Declaration du Roi au sujet de la Constitution, qui est rapportée tout au long dans l'Article Littéraire de ce Journal, pourroit bien avoir été rendûe du consentement du Pape & par l'avis de ce Prelat, puisqu'il semble l'insinuer dans sa Lettre, ainsi qu'on le pourra voir cy après.

TRE'S S. PERE,

**L**Es marques de bonté dont V. S. a bien voulu m'honorer par sa Lettre écrite de sa propre main, & dictée par son cœur, m'ont rempli d'une joye & d'une consolation que je ne puis exprimer.

Pénétré du respect que la Religion inspire pour le St. Siege à tous les Fideles, attaché par des liens indissolubles à la Chaire de St. Pierre, uni si étroitement à l'Eglise Romaine, en qualité d'Evêque & de Cardinal, j'ai toujours joint à ces sentimens une veneration profonde, & un attachement aussi tendre que respectueux pour la personne de V. S. depuis que j'ai eu l'honneur de concourir par mon suffrage à son élection, d'être le témoin avec tout le Sacré College, des sentimens d'humilité, de crainte, de Religion, si dignes des premiers siècles de l'Eglise, qu'Elle fit paroître lorsqu'Elle

qu'Elle se vit élevée sur le Siege Apostolique, & de recevoit les temoignages singuliers de la confiance dont elle m'honora au commencement de son Pontificat.

Je n'avois vû qu'avec la plus vive douleur changer à mon égard les premiers sentimens de V. S. la perte de ses bontez remplissoit ma vie d'amertume, & je puis dire avec l'Apôtre, *tristitia mihi magna fuit & continuus dolor cordis meo.* Je soupirois depuis longtems après ce moment heureux, où V. S. rappelant son ancienne bienveillance, me mettroit en état de lui renouveler aussi les assurances d'un zele & d'un respect qui n'ont jamais souffert d'interruption dans mon cœur.

V. S. peut juger après cela de la consolation sensible avec laquelle je me vois enfin parvenu à ce moment si désiré, où les marques que je reçois de sa confiance semblent m'autoriser à exposer à V. S. l'état fâcheux de l'Eglise de France, & les besoins de mon Diocèse, & à repandre mes peines & mes inquietudes dans le sein du Pere commun des Fideles.

Je croirois me rendre par mon silence responsable au Tribunal de Dieu, de la division qui afflige mon Eglise, si je ne decouvris la veritable cause de ses maux à celui qui peut y remedier.

*Jus est pater, jus est,* écrivoit un celebre Evêque de France à un grand Pape, *veras exprimere voces, praesertim apud eum qui amator est & patronus veritatis: utinam audiretis quomodo insultant vobis hostes Ecclesia &c.* Plût à Dieu que V. S. vit ce que nous voyons; il y a longtems qu'Elle auroit appaisé un trouble si violent, par cette autorité que Dieu a mise  
entre

entre ses mains , & qui peut tout pour la vérité.

Aussi-tôt T. S. P. que vôtre Constitution *Unigenitus* a été connue en France , les ennemis de l'Eglise Romaine l'ont accusée de variation sur le dogme , ils ont repandu de toutes parts que V. S. avoit condamné sur les matières de la prédétermination & de la grace , la Doctrine de St. Augustin & de St. Thomas , que vos plus illustres Predecesseurs ont si authentiquement approuvée , & ils ont soutenu que vôtre Constitution renvertoit tout ce que l'Apôtre nous enseigne sur plusieurs points importants , & qu'elle donnoit atteinte aux vérités fondamentales de la Religion. Ils ont retenu dans le Schisme plusieurs de ceux que le malheur de leur naissance y a engagés , faisant servir encore vôtre Bulle pour leur persuader que l'Eglise R. attachoit la loi de Dieu des mains de ses enfans , qu'elle privoit les Laïques de la lecture de tout ce que le St. Esprit a écrit pour nous instruire & pour nous consoler.

Mais ce qui nous afflige encore d'avantage, il se trouve parmi nous des Theologiens , lesquels plus occupez de leurs interêts particuliers que de ceux du St. Siege , & plus touchés de faire valoir leurs opinions que de soutenir la gloire de l'Eglise , ont fait presque les mêmes abus de vôtre Constitution. Ces Theologiens ont donc osé débiter sous le nom venerable du St. Siege des excez sur le Dogme, sur la Morale , & sur la discipline , contre lesquels les Souverains Pontifes ont fait éclater plus d'une fois leur indignation.

Ils ont publié dans des Theses , dans des écrits , & dans des livres qui sont entre les mains de tout le monde , que Vôtre Sainteté avoit

avoit condamné sur la prédestination gratuite, & sur la grace efficace par elle même, la doctrine soutenüe si solemnellement & depuis tant de siècles par les Disciples de St. Augustin, & par la sçavante Ecole de St. Thomas. Ils se font servi de vôtre Censure pour égaler & pour confondre les deux alliances, & pour soutenir que la grace étoit attachée à l'ancienne comme à la nouvelle alliance; que le ministère de Moÿse que St. Paul nous represente comme foible & impuissant, & qui animé par la crainte ne formoit par lui-même que des esclaves, avoit donné des enfans à Dieu, comme le ministère de J. C. par lequel la grace & la verité nous ont été communiquées. Ils ont tiré de la condamnation de plusieurs propositions des conséquences injurieuses à la volonté toute puissante de Dieu, contraires à la nécessité de la foi dans le Mediateur, à l'obligation & à l'étenduë du premier & du plus grand des Commandemens, dans lequel J. C. nous assure que consiste toute la loi & les Prophètes, & tout ce que l'Apôtre nous enseigne sur le mérite & le prix de la charité, qui est l'ame de toute la Religion. Ils ont renversé les regles les plus importantes & les plus certaines de l'administration du Sacrement de Penitence, prescrites par les saints Canons & les plus grands Papes. Ils ont osé soutenir que V. S. avoit décidé que la seule crainte de l'enfer suffisoit pour changer le cœur du pecheur, & pour obtenir sa justification dans le Sacrement de Penitence, sans le moindre commencement d'amour de Dieu, comme source de toute justice, que le Concile de Trente exige pour la reconciliation dans le Sacrement

de

de Baptême. Ils ont enseigné au grand scandale des nouveaux réunis, & sans se mettre en peine de troubler les vrais fideles, & de rendre l'Eglise odieuse à ses ennemis, que la lecture des livres saints étoit interdite à tous les Laïques. L'on a répandu sur l'excommunication des principes aussi faux en eux-mêmes, que contraires aux décisions de plusieurs Papes, capables d'indisposer les puissances du siecle, & de troubler le repos de tous les Etats. Enfin l'on n'a cherché qu'à replonger l'Eglise dans de nouveaux troubles, en agitant des questions de fait sur le sens le plus propre & le plus naturel des 101. Propositions considérées en elles mêmes, ou dans le livre des reflexions; questions également inutiles & dangereuses, & sur lesquelles tous ceux qui aiment la paix desirent ardemment que l'on impose un silence éternel.

Ces abus de la Constitution *Vnigenitus* qui sont la matiere du triomphe des ennemis de l'Eglise, sont en même tems le sujet de la douleur, & des inquietudes des Theologiens les plus sçavans, des Pasteurs les plus zelez, & des fideles les plus éclairéz. Car il n'est point vrai, comme on affecte de le répandre en France, & comme je sçai que l'on a même osé le dire à V. S. il n'est point vrai qu'il n'y ait que des Novateurs qui ayent fait éclater leurs peines & leurs difficultez à cette occasion.

Les Theologiens les plus soumis aux Constitutions Apostoliques reçûes dans l'Eglise, les défenseurs les plus zelez de la saine doctrine & de la morale de l'Evangile, & en même tems les plus éloignéz de tout esprit de parti,

parti, sont ceux qui paroissent aujourd'hui les plus allarmez, & qui demandent avec les plus vives instances, que l'on s'opose fortement à ces pernicieuses consequences, & que l'on prenne des précautions qui puissent empêcher que l'on ne se serve de votre censure pour donner atteinte contre les intentions de V. S. à plusieurs veritez importantes, à la doctrine, & aux expressions des Sts. Peres, pour troubler la paix des Ecoles Catholiques, pour changer le langage ordinaire de la pieté, & pour authentifier des relâchemens que le St. Siege a condamnés plusieurs fois, & que l'on ne doit pas douter qu'il ne condamne toujours.

C'est ce qui a produit toutes les démarches qui ont été faites avec tant d'éclat par la Faculté de Theologie, par un grand nombre de Curez de la Ville de Paris suivis de leur Clergé, par plusieurs Communautéz seculieres & regulieres, & par les Ecclesiastiques mêmes répandus dans la Campagne. L'autorité des Docteurs & du Clergé a entraîné presque tous les fideles. Les personnes de mon Diocese les plus sçavantes & les plus distinguées par leur réputation, & par leur merite se sont servies de tous ces motifs pour me représenter que je ne devois pas differer plus longtems de m'unir au Clergé de ce grand Diocese, sans manquer à ce que je dois à l'Eglise, & sans perdre la confiance de mes Diocesains, qui ont fait paroître un grand amour pour la verité, & m'ont donné dans les tems les plus difficiles tant de preuves de leurs attachemens & de leur affection. Les sentimens du troupeau pour le Pasteur se sont renouvellez avec plus d'ardeur à l'occasion des menaces que des  
personne s

personnes qui doivent être le mieux instruites des intentions de V. S. ont affecté de répandre, & tous ces faux bruits n'ont servi qu'à m'attirer de plus fortes instances pour me presser de recourir aux derniers remèdes, & de me mettre par là à couvert de tout ce que j'avois lieu de craindre.

Je n'expose ici T. S. P. que l'état du Diocèse que la Providence a confié à mes soins, mais V. S. n'ignore pas ce qui se passe dans un grand nombre d'autres Eglises de France, & dans celles mêmes où la Constitution a été publiée, & il convient mieux qu'elle apprenne par d'autres que par moi, qu'il y a encore plusieurs Communautéz & particuliers, des Evêques mêmes disposés à faire la même démarche que les Docteurs & les Curez du Diocèse de Paris.

A la vûe de tous ces troubles je ne cesse point de demander à Dieu qu'il accorde à son Eglise une paix solide, qu'il inspire au Chef visible, qu'il a donné au Collège Episcopal, & à toute l'Eglise, les moyens les plus convenables & les plus efficaces, pour rétablir une tranquillité, que toutes les précautions qui ont été prises jusques à présent n'ont pû procurer à l'Eglise Gallicane.

Les Evêques qui acceptèrent les premiers vôtre Constitution, jugerent à propos de ne la publier qu'avec une instruction Pastorale, précaution qui confirme la vérité de tout ce que j'ai l'honneur de représenter à V. S. & qui fait assez connoître combien ces Prelats avoient été frappez des abus que l'on faisoit dès lors de la Constitution; ils disent dans leurs actes d'acceptation qu'ils ont pris ce moyen pour  
*prémunir*

des Prindes &c. Decemb. 1717. 415

*prévenir les Fideles contre les fausses interprétations que des personnes mal intentionnées donnoient à la bulle, prévenir les nouvelles disputes, & conserver la liberté des Theologiens*

V. S. n'ignore pas que depuis, grand nombre de ceux qui ont reçu la Bulle *Unigenitus*, se sont crû obligés de déclarer encore plus clairement, que c'étoit dans le sens de l'Instruction Pastorale que cette Constitution devoit être entendue, & que ce n'étoit que dans ce sens qu'ils l'avoient acceptée; d'autres Evêques enfin ont publié des instructions absolument différentes, ou du moins ils ont ajouté sur certains articles des interprétations & des modifications qui ne sont point dans l'Instruction Pastorale de l'Assemblée de 1714.

Mais une triste expérience a fait connoître que l'Instruction que les Prelats de cette assemblée avoient eu l'honneur de présenter à V. S. comme une espèce de rempart & de digue que l'on pouvoit opposer à la licence des interprétations dangereuses, & toutes les déclarations & explications qui ont paru depuis, n'ont pas été suffisantes pour rélinir les esprits, ni pour rétablir le calme dans les Dioceses mêmes, où ces explications ont été publiées.

On a relevé la variété qu'on remarque entre ces interprétations des Evêques, soit pour le fond même des explications, soit pour la maniere de les proposer à leurs peuples; on a été encore plus loin, & c'est une reflexion qui merite toute l'attention de V. S. on a soutenu qu'on ne pouvoit avoir aucun égard à toute explication qui ne seroit donnée que par des Evêques; & ce qu'il y a de plus remarquable,

c'est que les deux parris si contraires sur tous le reste, se réunissent en ce point.

D'un côté ceux qui veulent abuser de la Constitution, se revoltent contre des interprétations, qui renferment une Doctrine contraire à celle qu'ils voudroient établir, ils disent que ces interprétations ne sont que les pensées & les opinions particulieres des Evêques, & que n'étant pas émanés de la même autorité que la Constitution, on doit y avoir d'autant moins d'égard, qu'elles sont contraires à la Lettre de la Bulle, qui est l'unique regle à laquelle il faut s'attacher.

D'un autre côté ceux qui sont le plus alarmés de la Constitution, quoi que contents de la Doctrine contenue dans quelques-unes des explications dictées par les Evêques, prétendent comme les premiers, qu'on ne peut concilier ces interprétations avec le texte même de la Bulle, & les plus moderés soutiennent aussi que s'agissant de donner la véritable intelligence d'une Bulle, c'est à l'Auteur même de la Bulle qu'il faut recourir pour en fixer le sens, & que l'on doit d'autant plus s'attacher à cette voye, que toute la suite de l'histoire Ecclesiastique fait voir que plusieurs Saints Evêques, & très zelés pour la gloire du St. Siege, ont eu souvent recours à vos Predecesseurs en semblables occasions, & que loin de leur déplaire, ils en ont reçûs des loüanges & des réponses favorables.

Telle est donc très St. Pere la véritable situation de mon Diocese, telle est la disposition des esprits de ce grand Royaume. Tous ceux qui voyent ce qui y passe, savent qu'il n'y a rien d'évagé, dans le compte que j'en rends

à V. S. Et plût à Dieu qu'il me fût aussi facile de guerir nos maux, qu'il me seroit aisé d'ajouter à ce triste & fidele recit. J'espere au moins qu'à la vûe d'une situation si fâcheuse, V. S. ne refusera pas de plaindre un Evêque, qui ne trouve que des obstacles de tous côtez, & qui font que toutes les fois qu'il rompra le silence, il ne pourra s'attendre qu'à une improbation, & un soulèvement presque égal de la part des deux partis.

Que puis-je faire de plus consolant pour moi, & de plus utile pour l'Eglise dans une conjoncture si embarrassante, que d'exposer mon état à celui que Dieu a établi, pour être la force & la consolation des Evêques, & qui doit être à l'exemple de J. C. dont il est l'image: *Venite ad me omnes qui laboratis, & onerati estis, & ego reficiam vos.* C'est ce que j'attends T. S. P. non seulement des lumieres superieures de V. S. mais de sa charité, de sa pieté, de son amour pour l'Eglise, & si je l'ose dire, de la tendresse dont elle vient de me donner un gage si précieux.

J'espere que le Dieu de toute consolation qui lui a inspiré le dessein de m'en donner une si grande, lui fera trouver des moyens de pacifier l'Eglise, & de remedier à des maux qu'on ne lui avoit peut-être pas developpez jusques ici dans toute leur étendue.

C'est assez pour moi de vous les avoir fait connoître: *non enim amas & deseris.* Je suis persuadé que V. S. en sera vivement touchée, & qu'elle employera tout son pouvoir & tout son zele pour remplir également dans une occasion si delicate, tout ce qui est dû à la verité, à l'amitié, & à la charité. Ce sont ces

trois devoirs que j'ai tâché d'avoir toujours devant les yeux dans toute la suite de cette affaire. J'ai crû & V. S. me l'apprendroit, si je pouvois l'ignorer, que la premiere obligation d'un Evêque, & celle qu'il doit regarder comme le fondement de toutes les autres, étoit de conserver fidèlement jusques au jour de J. C. le dépôt de la verité qu'il a confié à son Eglise, en évitant toute nouveauté prophane de paroles. J'ai toujours, depuis que je suis dans l'Episcopat, travaillé à m'éloigner également des deux extrémités opposées pour me tenir dans le juste milieu, où reside la verité Catholique. V. S. peut sçavoir que je suis devenu suspect à l'un & à l'autre parti, mais je ne dois point rougir de cette contradiction, qui ne peut que faire honneur à un Evêque, & qui fait voir au moins à V. S. que mon nom n'est gueres propre à servir de voile à aucune cabale. L'unité dont V. S. est si justement occupée dans la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire, ne me paroît pas moins necessaire que la verité même. Je sçai que sans l'une il est difficile de conserver longtemps l'autre, ou du moins qu'on la conserveroit inutilement; que l'Eglise est l'Arche sainte, hors laquelle on ne peut faire que naufrage; & que le schisme produit par l'orgueil enfante bien-tôt l'heresie; qu'il ne peut y avoir de raisons suffisantes pour diviser le Corps de J. C. & pour parrager cette tunique, qui, comme V. S. le dit après les Peres de l'Eglise, étoit le symbole de l'unité.

J'ose dire aussi à V. S. que j'ai toujours aimé la paix qui conserve une si sainte & si respectable unité, je l'ai aimée, non seule-

ment

ment par devoir, mais par goût, par inclination, & même par temperament. Je ne crains pas d'attester V. S. sur ce point, & je me fiats que dans le fonds de son cœur elle me rend la justice de croire que mon caractere est naturellement pacifique.

Il n'y a donc rien que je ne sois prêt à faire pour rétablir, autant qu'il est en moi, une paix si desirable, trop heureux, si pour y parvenir je pouvois non seulement sacrifier le peu de credit & de consideration que je puis avoir, mais repandre même jusqu'à la dernière goutte de mon sang.

Je dois dire encore à V. S. pour la rassurer contre les fausses allarmes qu'on a voulu lui donner sur l'état present de l'Eglise de Paris, (& c'est une justice que je ne puis refuser à mes Diocésains) que je n'en connois point qui pense à rompre l'unité, qui ne soit resolu de vivre & de mourir dans la communion R. & qui n'ait horreur du Schisme; qu'il n'y en a point qui ne respecte la primauté dans toute l'Eglise que J. C. a attachée à la Chaire de S. Pierre, & qui ne soit prêt de rendre à tous ses Successeurs, & à votre Personne sacrée en particulier, toute l'obéissance que la Religion & les Srs. Canons prescrivent à tous les Fideles. Et si je voyois quelqu'un de mon Diocese qui osât s'élever contre ces veritez, & enseigner une autre Doctrine, j'employerois toute mon autorité pour le ramener, ou au moins s'il étoit incorrigible, pour le punir & l'empêcher de nuire au reste du Troupeau.

Je crois pouvoir encore assurer V. S. que les Prelats qu'Elle paroît regarder comme resistans à son Authorité, n'ont pas dans le fond d'aus

tres sentimens , ne sont pas moins attachez au St. Siege , ni moins resolu à en soutenir les prééminences ; des Evêques d'une vertu , d'une capacité si reconnus , ne peuvent penser autrement.

Mais quoique je sois persuadé plus que personne avec St Augustin , qu'il n'y a jamais de juste sujet de rompre l'unité ; J'ai toujours été convaincu que selon la remarque de St. Gregoire de Nazianze , *toute paix ne doit pas être embrassée , & qu'il ne faut chercher que celle qui est fondée sur la verité & sur la pieté , parce qu'il n'y a que cette paix qui soit agreable à Dieu.*

Tous mes vœux sont donc de voir finir la malheureuse division qui trouble l'Eglise de France, de telle sorte que selon la parole du grand St. Leon , il ne reste aucun doute sur la foi , aucune alteration sur la charité ; *ut nihil remaneat in fide dubium , nihil in charitate divisum.*

C'est cette charité qui ne consiste pas seulement à ne point rompre l'unité , & dont l'étendue doit embrasser tous les besoins & même toutes les foiblesses des ames rachetées par le sang de J. C. que je regarde comme le troisième devoir essentiel de l'Episcopat ; persuadé qu'après la verité & l'unité , rien ne doit être plus précieux à un Evêque que la charité dont il est redevable aux différentes dispositions du troupeau qui lui est confié.

Dans les conjonctures presentes , j'ai à conduire trois sortes de personnes , des esprits éclairés & pleins de zele , des nouveaux convertis encore foibles dans la foi , même des anciens Catholiques faciles à scandaliser , en

fin des esprits dangereux qui ne cherchent qu'à profiter des disputes dont l'Eglise est agitée, soit pour attaquer son autorité, soit pour abuser de ses décisions.

Je conjure donc V. S. de me mettre en état d'édifier les forts, de soutenir les foibles, de reprimer & de confondre les ennemis de la vérité & de la paix.

Mais je ne puis me dispenser de représenter à V. S. que dans la situation présente de l'Eglise de France, les voyes d'autorité & de rigueur, bien loin de soumettre & de réunir les esprits, les éloigneroient & les revolteroient davantage. L'exemple de quelques Diocèses dont les Prelats ont voulu agir avec severité, & prononcer des Censures contre ceux qui ne vouloient pas deserer à leurs Ordonnances touchant la Constitution, suffit pour faire connoître que si on employoit de tels moyens, on irriteroit le mal au lieu de le guerir. En effet ces Evêques n'ont fait autre chose par une conduite rigoureuse, que de rendre la résistance de leur Clergé plus ferme, plus generale & plus éclatante, de soulever tous leurs Diocèses contre eux, & de se rendre inutiles à tout bien.

V. S. jugera donc Elle même par la multitude de ceux qui n'ont pas accepté la Constitution, que selon la maxime du grand saint Gregoire, l'affaire présente ne doit pas être traitée avec une rigueur capable d'aigrir, *non rigor exasperans*, mais qu'il faut employer cette douceur sage & compatissante que V. S. représente dans sa Lettre comme le caractère de la charité Apostolique, qui pourvoit avec justice aux besoins des Fideles; *justè consu eas misericordia,*

*fericordia*, & qu'il n'y eut jamais d'occasion où l'on doive plus appliquer le grand principe de St. Augustin *Quod erat tunc dolendum nunc auferendum est non asperè, sed sicut scriptum est in spiritu lenitatis & mansuetudinis &c.* Epist. 12. ad Aurel. Cartag.

Que V. S. me permette encore de lui faire observer que les maux presens de l'Eglise demandent, que les remedes les plus convenables que vous jugerez, soient appliqués avec promptitude. Plus on attendra T. S. P. plus on trouvera de difficultez à vaincre. La grande sagesse de V. S. lui fera, sans doute, juger que chaque démarche affermit les hommes dans le parti qu'ils ont pris, & les rend plus difficiles à persuader. L'expérience du passé doit instruire pour l'avenir, & si les esprits sont aujourd'hui plus échauffés encore qu'ils ne l'étoient lorsque la Constitution arriva en France, on ne doit pas se flatter qu'en laissant les choses dans la même situation, le tems seul produise le changement que l'on desire & que l'on attend inutilement depuis plus de trois années.

Daigués donc, T. S. P. écouter la voix d'un Evêque & d'un Cardinal, qui plein de confiance dans les lumieres, & dans les bontez du Pere commun, s'adresse à lui pour pouvoir apaiser les troubles presens & terminer cette fâcheuse affaire à la satisfaction particuliere de V. S. à l'honneur du St. Siege, & à l'avantage de l'Eglise.

Quelle gloire pour votre Pontificat, quel sujet de joye pour tous ceux qui vous sont veritablement attachés, s'ils pouvoient faire connoître à tous les fidelles que dès que V.  
S.

S. a connu la véritable cause des troubles présents, elle a aussi tôt apaisé par sa sagesse une tempête dont les suites ne pouvoient être que funestes; que tous les nuages dont on vouloit obscurcir la doctrine si pure & si sainte, pour laquelle le St. Siege s'est déclaré tant de fois, ont été dissipés, qu'elle a fermé la bouche à tous les ennemis de l'Eglise, consolé des enfans fideles, dont les inquietudes ont été plus vives, parce que leur amour étoit plus tendre; qu'elle a sçu tirer ce fruit & cette utilité de ces disputes si animées, qui scandalisoient les foibles, & dont les forts étoient allarmés; qu'elles n'auront servi qu'à mettre la vérité dans un plus grand jour, & qu'elle aura mis tous les Evêques en état d'être des Anges de paix, & de n'avoir plus qu'à remplir avec une tranquillité parfaite leur fonction au milieu d'un Troupeau docile & entierement réuni.

Quelle consolation pour moi en particulier de voir celui qui m'est confié se joindre à son Pasteur pour exprimer à V. S. les sentimens de sa vive reconnoissance & de l'attachement qu'il aura toujours pour le digne Pontife qui aura rétabli le calme en faisant triompher la vérité.

Dans l'attente d'un si grand bien, nous ne cesserons point de lever nos vœux pour la conservation de vôtre personne sacrée, & de demander ardemment à Dieu qu'il fasse jouir long-tems V. S. des fruits de la paix qu'elle aura procurée à toute l'Eglise. Je le prie instamment de me donner les moyens de faire connaître la veneration sincere, l'attachement inviolable, & le respect très profond avec lequel je serai toute ma vie, Très St. Pere, de V. S. le très humble, très obéissant, & très-devoüé fils  
&

& Serviteur. LE CARD. DE NOAILLES. A  
Paris le 2. Juin 1717.

I I. Comme le public a intérêt d'être informé des soins que l'on se donne en France pour rétablir le desordre des Finances ; & des expedients qu'on employe à cet effet , je donnerai ici l'extrait des Edits qui ont été rendus en consequence de celui du mois d'Août 1717. (qui se trouve dans le Journal de Novembre dernier, p. 334. dans lequel ceux-ci ne purent avoir place.)

*Edict du Roi pour la vente des petits Domaines. Donné à Paris le mois d'Août 1717.*

*Edict du Roi  
pour les ven-  
des des petits  
Domaines*

L Oüis &c. L'attention continuelle que Nous donnons au rétablissement de l'Etat, ne laisse aucun lieu de douter du desir extrême que Nous avons depuis nôtre heureux avènement à la Couronne, de retirer les différentes portions de Domaines que le feu Roi a été forcé d'en aliéner, dans la nécessité urgente des fréquentes guerres qui ont troublé la tranquillité de son regne : mais quelque pressante que soit l'obligation dans laquelle Nous Nous trouvons de rétablir cette portion sacrée de Nôtre Couronne , Nous Nous sentons encore plus pressés par le devoir indispensable que Nous Nous ferons toujours de veiller au soulagement de nos peuples, & de leur donner des marques de nôtre tendre affection pour eux. Nous n'éprouvons que trop la difficulté de leur en faire sentir les effets, tant qu'il subsistera une  
partie

partie considerable des anciennes dettes que Nous Nous sommes obligés volontairement d'acquiter, & il ne Nous seroit pas possible presentement de réunir, sans en contracter de nouvelles, ce qui a été distrait du Domaine pendant le cours du précédent regne; c'est de qui Nous a fait préférer à tous autres soins celui auquel Nous Nous donnons tout entier d'éteindre par différentes voyes, dont aucune ne sera onereuse à nos Sujets, les Billets de l'Etat, & ce qui reste des Billets des Receveurs Generaux: Nous avons même jugé, que si par les anciennes Ordonnances des Rois nos prédécesseurs, il a été permis d'aliéner des Domaines de la Couronne lorsque la necessité de la guerre sembloit le requérir, cette faculté devoit encore moins Nous être interdite lorsqu'il s'agit de procurer un libre cours au commerce, en donnant à ceux de nos Sujets qui sont Porteurs des Billets de l'Etat ou des Receveurs generaux la facilité de les échanger avec de mediocres portions de Domaines, dont quelques-unes sont mêlées avec leurs propres biens, ce qui en rend l'exploitation difficile pour les uns & pour les autres, au lieu qu'elle leur sera infiniment plus utile qu'à Nous même, attendu que Nos Officiers consomment la meilleure partie du revenu en reparations annuelles &c. A CES CAUSES &c. Voulons & Nous plaît, qu'il soit incessamment procedé à la vente & engagement à faculté de rachat perpetuel, des Justices & Seigneuries des Paroisses sans Domaines, des Moulins, Fours, Pressoirs, Halles, Marchez, Boutiques, Echopes, Places à étaler, Terres vai-

nes & vagues, Communes, Landes, Bruis-  
res, Garrigues, Patis, Palus, Marais, Etangs,  
Prez, Isles & Ilots, Terres labourables, Boc-  
quetaux séparés des forêts, Bacs, Ponts, Pea-  
ges, Lendes, Travers, Passages, Droits de  
Minage, Mesurage, Aunage, Foins, Controles  
des toiles, & autres ouvrages, Tabellionages,  
Portions de Domaine & droits qui Nous apar-  
tiennent avec des Seigneurs particuliers, à  
l'exception des Ecclesiastiques, & generale-  
ment de tous autres droits de pareille natu-  
re dependans de Nos Domaines, pour en jouir  
par les Acquerens &c. A condition de Nous  
payer sur les Quittances du Garde de nôtre  
Trésor Royal le prix principal des adjudica-  
tions en Billets de l'Etat, ou de la Caisse com-  
mune des Recettes Generales, pourvû tout-  
fois que le prix ne soit au dessous du denier  
trente du revenu de ce qui sera adjudgé, sui-  
vant les procez Verbaux d'évaluation qui en  
seront dressez par les Intendants. Et pour don-  
ner moyens aux Aquereurs d'en poursuivre  
l'adjudication; Voulons qu'il soit fait des pu-  
blications &c. SI DONNONS EN MAN-  
DEMENT, &c. Signé, scellé & enregistré le  
6. Septembre 1717.

Par Arrêt du Conseil le Roi a commis  
le Sr. de Lorme pour vendre les petits Do-  
maines, & recevoir les deniers qui provien-  
dront de ladite vente.

III. Autre Edit du même mois d'Août,  
portant création de douze cens mille livres de  
rentes viagères pour retirer les Billets de l'E-  
tat.

Cet Edit contient neuf Articles dont l'Ex-  
trait est ci-aprés. Qu'il

I.

Q'U'il sera vendu & aliéné aux Prévôt & Echevins de la Ville de Paris la somme de douze cens mille livres actuelles de rentes viagères, à raison du denier seize du capital, assignées sur le produit des trois sols par Contrôle d'Exploits, des Greffes réunis, des Cartes, & Suifs hypothéqués au payement des arrerages.

II.

On ne pourra recevoir pour l'acquisition desdites rentes que des Billets de l'Etat ou de la Caisse des Recettes Generales.

III.

Les étrangers non naturalisez, & ceux demeurans hors du Royaume pourront les acquérir, renonçans &c.

IV.

Les Contrats ne pourront être de moins de 30. liv. de rente, & seront passez par tels Notaires qu'il plaira à l'Acquereur, pour jouir lesdits Acquereurs leur vie durant desdites rentes, & être payés par demie année à Bureau ouvert, sans que lesdites rentes puissent être retranchées.

V.

Lesdits Acquereurs recevront leurs arrerages du quartier courant en quelque tems qu'ils acquierent, au moyen de quoi les interêts desdits billets de l'Etat qui seront dûs, seront joints aux capitaux, & cesseront du jour que les contrats de rente seront passés.

VI.

Le sixième article prescrit la maniere dont les quittances seront fournies, tant par ceux qui sont domiciliés dans le Royaume, que par les étrangers.

## VII.

Les arrerages desdites rentes ne pourront être saisies pour quelque cause que ce soit, & seront payées jusques au jour du décès du Rentier aux veuves &c. & de ce jour ladite rente demeurera éteinte & amortie au profit du Roi.

## VIII.

En cas de contestation pour raison desdites rentes, la connoissance en appartiendra aux Prévôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris.

## IX.

Les Billets d'Etats portés pour l'acquisition desdites rentes viagères seront biffés &c. SI DONNONS EN MANDEMENT &c. Signé, scellé, & enregistré le 6. Septembre 1717.

IV. La déclaration suivante aussi du mois d'Août porte établissement d'une Lotterie pour le remboursement desdits billets de l'Etat, elle contient neuf articles: en voici le précis.

## I.

*Etablissement d'une Lotterie pour retirer les billets de l'Etat.*

Q'U'il sera incessamment ouvert en l'Hôtel de Ville de Paris sous la conduite des Prévôts & Echevins de ladite Ville une Lotterie de vingt cinq sols le billet, qui sera tirée de mois en mois, à commencer au mois d'Octobre prochain.

## II.

Les deniers seront reçus par le Sr. Virlois & par les autres préposés dans les Villes du Royaume, lesquels tiendront Registre où seront écrit les noms & devises des actionnaires, & remettront toutes les semaines l'argent audit

Virlois

*des Princes &c.* Decembre 1717. 429  
Virlois, qui sera déposé au tresor dudit Hôtel  
de Ville.

I I I.

La Lotterie sera tirée tous les mois en quel-  
que état que la recette se trouve, ainsi com-  
me on ne peut fixer la valeur des lots, mais  
seulement le nombre, il y aura 74 lots à cha-  
que Lotterie, sçavoir un du dixième de la re-  
cette, deux du vingtième, quatre du quaran-  
tième, trois du cinquantième & soixante-quatre  
du centième; avant de tirer la Lotterie on  
mettra des Affiches qui avertiront de la va-  
leur précise des lots, qui ne pourront être plus  
foibles que de mille livres chacun, non plus  
que le gros Lot qui ne pourra excéder la somme  
de trente mille livres; & en cas que la recette  
soit plus considérable on emploiera le surplus  
à former des lots de mille livres chacun.

I V.

Le dixième de chaque mois ladite Lotterie  
sera tirée en l'Hôtel de Ville en présence des  
Echevins & des Actionnaires qui s'y trouveront,  
de la maniere qui est détaillée dans cet article.

V.

Le jour suivant on reconnoitra les billets  
auxquels les lots seront échûs, & on en fera  
la délivrance en argent à ceux qui produiront  
lesdits billets, en rapportant pour une somme  
pareille des billets de l'Etat ou de la Caisse de  
la Recette generale, après quoi lesdits Prévôt &  
Echevins feront remettre par ledit Virlois les-  
dits billets de l'Etat avec ceux de la Lotterie  
auxquels le sort sera échû, au Garde du Tresor  
Royal, qui en fournira la valeur audit Virlois  
en ses quittances, pour rentes viageres, qui se-  
ront créées sous les noms de ceux qui auront  
raportés

raportés lesdits billets. De maniere que les propriétaires desdits billets, après avoir été remboursés de leurs capitaux, jouiront encore leur vie durant d'une rente pareille aux intérêts desdits billets remboursés.

## VI.

Les Actionnaires pourront partager lesdites rentes viagères en plusieurs contrats au profit de qui il leur plaira, pourvu que lesdites rentes ne soient pas au dessous de 40. livres.

## VII.

Ne pourront lesdites rentes être saisies sous quelque prétexte que ce soit.

## VIII.

Toutes les permissions pour les autres Lotteries sont révoquées.

## IX.

Seront lesdits billets de l'Etat retirés au moyen de ladite Lotterie, biffés & brûlés. SI DONNONS EN MANDEMENT &c. Signé, scellé, & enregistré le 6. Septembre 1717.

*Etablissement d'une Compagnie de Commerce dans le Canada.*

V. Outre tous ces moyens que l'on fournit pour débarasser le public de cette prodigieuse quantité de billets qui infectent & ruinent le Commerce, le Roi a encore accordé pendant le cours du même mois d'Août, des Lettres patentes en forme d'Edit pour l'établissement d'une Compagnie de Commerce sous le nom de *Compagnie d'Occident*, avec des conditions si avantageuses, & des privilèges si particuliers, que l'on a tout lieu d'en espérer une bonne issue, pour peu que la chose soit praticable, mais c'est de quoi on n'est pas trop assuré.

Sa Majesté entr'autres accorde à cette Compagnie

Compagnie le droit de commercer seule dans la *Loüifiane*, à l'exclusion de tous autres pendant l'espace de 25. ans.

Qu'elle jouïra à perpetuité de toutes les Terres, Ports &c. qui composent l'adite Colonie en propriété, Seigneurie & Justice, ne se réservant ledit Seigneur Roi que la foi, & l'hommage, & une Couronne d'or du poids des 30. marcs à chaque mutation de Roi; qu'au moyen de ce, elle disposera de ce País comme de chose à elle appartenante en souveraineté, c'est ce qui est contenu jusques au XVIII. article.

Le XVIII. jusques au XXXII. contiennent la maniere dont le Commerce se fera, les forces que la Compagnie pourra mettre sur pied, les avances que Sa Majesté veut bien faire, pour en commencer l'établissement, & un règlement pour les droits qui seront payés dans les Ports du Royaume.

Pour que chacun participe aux avantages de cette Compagnie, le tout sera partagé en actions de cinq cens livres chacune, dont la valeur sera fournie en Billets de l'Etat, dont les intérêts seront dûs depuis le premier Janvier 1717.

Tous les étrangers pourront acquerir tel nombre d'actions qu'ils jugeront à propos, donnant toutes les sûretés nécessaires pour les y engager.

Se pourront lesdites actions vendre & engager, & tout Actionnaire porteur de 50. actions, aura voix deliberative, & s'il est porteur de plusieurs, il aura voix à proportion.

La rente desdits Billets ou actions sera

Gg payée

payée à 4. pour cent par le Roi, qui fait les fonds nécessaires.

Le reste des Articles concerne la maniere dont se fera la regie, & dont on tiendra les livres pour prévenir tous les abus qui pourroient se glisser.

*Le Bureau pour les souscriptions est ouvert à l'Hôtel de la Banque Generale, rue S. Avoys à Paris.*

*On équipe  
des vais-  
seaux pour  
envoyer à la  
nouvelle  
Colonie de  
Canada.*

VI. Peu de gens se sont empressés jusques ici à profiter des grâces que la Cour veut bien accorder par ces quatre Edits, ce qui fait qu'il ne s'est encore vendu aucune partie des petits Domaines, & que presque personne ne s'est présentée pour acheter des rentes viagères, ni tenter le sort de la Lotterie: en effet il semble que tant qu'on ne fera circuler que du papier, la confiance ne se rétablira pas, & que le seul moyen de faire valoir de pareils expédiens, aussi bien que ceux qu'on mettra dorénavant en usage, est de faire mouvoir l'argent comptant, d'en user de bonne foi avec les peuples, & de lever les im.ôts extraordinaires qui les surchargent. Cependant on travaille avec chaleur dans quelques Ports du Royaume à équiper les Vaisseaux destinés pour aller faire l'établissement de cette nouvelle Colonie, quoique le fond de la Banque soit encore fort mediocre, & que le nombre des Actionnaires soit très-petit.

*Emplois  
donnés.*

*Le Duc de  
Noailles.*

VII. Le Roi a accordé à Mr. le Duc de Noailles le Gouvernement & la Capitainerie de St. Germain en Laye, vacante par la mort de Mr. le Marquis de Mont-Chevreuil. Mr. de Bernage ci-devant Intendant de  
Pi.

*des Princes &c.* Decemb. 1717. 433

Picardie est nommé pour être Ambassadeur à la Haye, à la place de Mr. le Comte de Châteauneuf, qui sera rapellé. Il y a peu de personnes plus capables d'être employées dans les Négociations que ce nouveau Ministre, qui est doué de toutes les qualitez nécessaires pour remplir dignement de pareils Emplois, & qui par sa politesse & la douceur de son esprit s'attirera aisément la confiance & l'estime des Puissances auprès desquelles il sera envoyé.

*Mr. de Bernage,*

VIII. La belle Orangerie des Thuilleries a été reduite en cendres par un accident dont on n'a pû decouvrir l'auteur, quelques perquisitions que l'on ait faites pour cela; heureusement le feu ne s'est communiqué à aucune partie du Louvre ni des maisons voisines par les soins que l'on a apporté pour en arrêter le cours.

*L'Orangerie des Thuilleries brûlée.*

#### ARTICLE IV.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **L**ES Princes d'Italie qui sont informez des preparatifs que fait S. M. I. & C. & qui voyent l'orage prêt à tomber sur eux, se donnent des mouvemens incroyables pour dissuader ce Monarque qu'ils ayent eu aucune part à l'entreprise des Espagnols, & qu'ils ayent fait aucune Ligue avec cette Monarchie. Le St. Pere entr'autres paroît le plus alarmé, & met tout en usage pour lever jusques au moindre soupçon qu'on pourroit avoir conçu de sa conduite dans cette occasion

*S.S. se défend d'avoir aucune part à la guerre des Espagnols.*

tion: Il paroît à ce fujet une Lettre du Cardinal Pauluci à un Nonce d'Almagre, que l'on a pris foin de retarder dans plusieurs Cours de l'Europe, dans le deffein à ce qu'il femble de découper S. S. & faire cefler s'il eft poffible les bruis de favantageux qui ont courus, que le St. Pere avoit le plus contribué à foulever tous les Etats d'Italie contre S. M. I. & C. En voici la teneur.

*De Rome le 4. Septembre 1717.*

*Lettre à ce  
Sujet du  
Cardinal  
Pauluci.*

Comme fur la nouvelle repandue de la resolution prise par la Cour d'Espagne, de tourner contre la Sardaigne les Vaiffeaux, que fuivant tant de promesses réitérés. Elle avoit non feulement deftiné pour le Levant contre les Turcs; mais qu'Elle avoit jait entendie avoir deva pris cette route; on fera apparament curieux de fçavoir de quelle maniere S. S. s'est comportée dans une occasion fi importante tant pour fon honneur que pour celui du St. Siege. Pôftime qu'il eft neceffaire de faire fçavoir à Vôtre Seigneurie que S. S. ne fut pas plûôt affûrée d'un fi horrible manquement, qu'Elle prit la resolution d'envoyer un Exprés à Mr. le Nonce en Espagne, avec ordre de remettre à cette Cour un Bref dont la copie eft ci-jointe, & de declarer en outre touchant les Anduits accordez par S. S. pour deux fubfides, l'un pour lever un million & demi fur les biens Ecclefiastiques dans les Indes, l'autre pour lever 500. mille Ducats fur les biens Ecclefiastiques d'Espagne, afin d'en employer le provenu pour les dépenses qu'on auroit faites dans cette expedition contre les Turcs, tous deux adreffés

*des Princes &c. Decemb. 1717. 439*

à Jellés audit Nonce pour l'exécution; que si jusques à présent ils n'avoient pas été exécutés, ils devoient demeurer sans effet, puisque la cause en avoit manqué. Vôtre Seigneurie pourra en cas de besoin faire peser à qui il conviendra l'importance de la demarche faite par S. S. tant à l'égard du Bref, que de l'autre resolution qui l'a accompagné, & les consequences qui en peuvent resulter, afin que chacun soit convaincu de la candeur aussi bien que de la vigueur avec laquelle S. S. s'est comportée & agit dans cette occasion.

II. Sur quelques avis que l'on avoit donné à S. S. vers la fin du mois de Septembre dernier, que le Chevalier de St. George n'étoit pas en sûreté à *Urban*, le St. Pere fit augmenter sa Garde de 24 Cuirassiers & de quelques Suisses, & dans le même tems envoya des ordres dans toutes les Places de l'Etat Ecclesiastique pour qu'on examinât de près tous les étrangers, & particulièrement les Anglois qui pouvoient y venir; S. S. n'a été que trop ponctuellement obéi, & trop fidèlement servi en cela: le Comte de Peterboroug Milord Anglois, & Pair de la Grande Bretagne, passant sur ces entrefaites à Bologne, fut arrêté & conduit dans un Carosse fermé, sous bonne escorte au Fort *Urbanó*, & ses Domestiques dans les prisons de la Ville; ses papiers qui avoient été scellés, ayant été examinés & ne s'étant rien trouvé qui pût faire soupçonner ce Seigneur d'aucun mauvais dessein, ses Domestiques furent relâchés, & le Commandant du Fort *Urbanó* eut ordre de mettre le Comte en liberté, &

*Milord Peterboroug  
arrêté à Bologne.*

de lui faire un compliment conçu dans les termes les plus honorés qu'il seroit possible; mais Milord Peterboroug repondit qu'ayant donné avis au Roi de ce qui s'étoit passé, il en attendroit la réponse, qu'il ne s'agissoit nullement d'excuses dans cette occasion, & qu'ayant écrit le fait au Roi il ne pouvoit prendre d'autre parti que celui que S. M. B. lui preseroit. Cette affaire a fait grand bruit & pouvoit avoir des suites desagréables, car quelques satisfactions que l'on ait offertes jusques-ici à ce Seigneur, il les a toujours constamment refusées, & a persisté dans sa premiere resolution d'attendre la réponse du Roi son Maître.

III. Dans un Consistoire que tint S. S. à la fin du mois d'Octobre, en presence de plusieurs Cardinaux, le St. Pere declara & anonça le changement de Religion du Prince Electoral de Saxe, ce Pontife exposa dans une Harangue qu'il fit à ce sujet, les motifs qui avoient engagé ce Prince à embrasser la Religion Romaine, & ajouta que dès l'année 1712. il avoit abjuré la Religion Protestante à Bologne, du consentement du Roi son pere, & que l'on avoit gardé le secret jusques à présent pour des raisons d'Etat.

IV. Mr. l'Archevêque de Colozza en Hongrie, a été fait Cardinal, & le Chapeau lui en a été apporté de Rome par un Esprés. Depuis longtems aucun Prelat Hongrois n'avoit été revêtu de la pourpre, mais la situation où sont les affaires semble avoir reveillé la tendresse du Pere commun pour eux.

V. Le grand Duc de Toscane fait travailler à mettre toutes ses Places en état de défense.

*des Princes &c.* Decemb. 1717. 437  
défense, & en a augmenté considérablement les Garnisons.

Et Madame l'Electrice Doüairiere Palatine qui partit de la Cour de Dufeldorp sur la fin de Septembre dernier, est arrivée à Florence, où elle a été reçüe avec de grandes démonstrations d'amitié, fort satisfaite des grands honneurs qu'on lui a fait sur sa route.

*Arrivée de  
Madame  
l'Electrice  
Palatine à  
Florence.*

VI. La plupart des Escadres Auxiliaires qui s'étoient rendüs dans le Levant, se sont retirées chacune dans leurs Ports. Et quelques avis assurent que la Flotte Ottomane a fait voile du côté de Constantinople, ainsi les Venitiens se trouvent en état ayant la Mer libre de faire quelque entreprise considerable; c'est à quoi Mr. le General Pisan travaille, tandis que Mr. Mocenigo qui commande l'Armée de terre, se met de son côté en état d'exécuter quelque grand projet, dont on n'a pas encore connoissance; les préparatifs que fait la Republique même pour la Campagne prochaine, & les frequens convois qu'on continuë d'envoyer dans le Levant, font conjecturer que l'on veut profiter de la retraite des Turcs, & que la Flotte Venitienne ne se retirera pas encore si-tôt dans ses Ports.

*Nouvelles  
de Venise.*

VII. Mr. Anzolozon qui a été revêtu de la dignité de Chancelier de la Republique, a fait son entrée publique à Venise en cette qualité avec beaucoup de pompe & de magnificence.

*Mr. Anzolozon.*

VIII. Au commencement du mois d'Octobre dernier on travailla à Genes à l'élection d'un nouveau Doge, & après les formalitez.

*Mr. Viale  
est Doge de  
Genes.*

malitez accoutumées, Mr. Benedetto Viale fut élu, & prit possession de cette Dignité à la place de Mr. Lorenzo Centurione, qui avoit achevé les deux années.

S. M. I. & C. demande un subside aux Genoïs.

IX. La République de Genes se trouve embarrassée par les demandes que Sa M. I. & C. fait au Senat de plusieurs sommes pour l'aider à travailler efficacement à rétablir & à maintenir le repos de l'Italie, ainsi voilà de quoi exercer la capacité du nouveau Doge qui vient d'être élu.

Mr. de Provana Ambassadeur de S. A. R. de Savoye en France.

X. Mr. le Comte de Provana a été envoyé à Paris en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de S. A. R. le Duc de Savoye, comme on ignore quelle est la Commission, on en parle différemment, & cela a donné lieu à des bruits qui se sont repandus, auxquels il n'y a pas d'apparence que l'on puisse ajouter foi.

## ARTICLE V.

*Qui comprend ce qui s'est passé de plus considerable en ALLEMAGNE & en HONGRIE depuis le mois dernier.*

Nouveaux Ouvrages faits à Belgrade.

I. Les nouveaux Ouvrages qui avoient été commencez à Belgrade, sont entièrement perfectionnez; on a employé de plus un grand nombre de Soldats & de Païsans à élever des Forts aux deux côtes de la Save vis-à-vis de Belgrade, & à faire une coupure pour conduire un bras du Danube dans cette Riviere, de manière qu'en cas de besoin par le moyen des Ecluses qui sont achevées, on pourra inonder le Pais en deçà de la Save, ce qui rend les aproches de cette Ville

*des Princes, &c.* Decemb. 1717. 439

Ville beaucoup plus difficile qu'elles ne l'étoient auparavant. Queques Ouvriers travaillans à nettoyer les ruines d'un Magasin qui fut pendant le dernier siege, ont trouvé sous une voute fort profonde 200. barils de poudre, & un riche butin en armes, habits & argent.

II. Depuis le départ des Princes de Baviere pour *Munich*, le Prince Electoral de Saxe est arrivé à Vienne avec une nombreuse suite; S. M. I. & C. à son arrivée le fit complimenter par Mr. de Rosenberg, Gentilhomme de la Chambre. Mais ce Prince n'a pas encore paru à cause d'une legere indisposition qui lui est survenuë, on croit néanmoins qu'il restera à Vienne quelques mois mais *incognito*, & cependant qu'il se trouvera à toutes les parties de chasse. & qu'il aura l'honneur de manger avec Sa Majesté.

III. On a appris par un Exprés, que le détachement de trois mille hommes qu'on avoit envoyé en Bosnie, pour former le siege de *Zwornik*, avoit été obligé d'abandonner cette entreprisse, quoique l'on se fut déjà emparé de la Ville, qui a été prise d'assaut, & de la Palanque, & qu'il n'y eut plus que la Forteresse à reduire: les pluyes continuelles qui sont tombées & qui ne permettoient pas de pousser les attaques aussi vigoureusement qu'on l'auroit pu faire dans une saison moins avancée, n'ont pas peu contribué à obliger ce petit Detachement à prendre le parti de la retraite. Il s'étoit d'ailleurs assemblé un Corps de près de 20000. Turcs & Tartares, qu'il n'auroit pas été de la prudence d'attendre dans une situation aussi

*Arrivée  
du Prince  
Electoral de  
Saxe à Vien-  
ne.*

*On abandonne le siege de Zwornik.*

aussi fâcheuse que celle où se trouvoient les Troupes qui formoient ce siège.

*L'Armée  
va dans ses  
quartiers  
d'hiver.*

IV. S. A. S. le Prince Eugene de Savoye, après avoir survû à la sûreté des Frontières, la saison ne permettant plus de tenir la Campagne, a séparé l'Armée, qui étoit campée à Semlin, & a envoyé les Troupes dans les Quartiers d'hiver qui leur avoient été marquez; une partie est restée dans le Bannat de Temeswar, & l'autre a été répartie dans la Walachie, la Moldavie, la Transilvanie & la Hongrie; comme ce sont des Païs abondans, elles auront tout le loisir de se délasser des prodigieuses fatigues qu'elles ont essayé pendant la Campagne dernière, qu'elles ont si glorieusement & si avantageusement terminée.

*Le Prince  
Eugene visit  
les Places,  
son retour à  
Vienne, &  
présent que  
lui fait S. M.  
L. & C.*

V. Avant que ce grand Prince ait pensé lui-même à goûter quelque repos, & à quitter la Hongrie, il a visité toutes les Places où il a crû que sa présence étoit nécessaire, entr'autres Essek dont il a voulu voir toutes les Fortifications; Après quoi ce Prince partit pour se rendre à Vienne, où il arriva le 18. Octobre à 5. heures du soir, & où il étoit attendu avec une impatience extraordinaire. D'abord il se rendit au Palais de la Favorite où étoit la Cour, & là il eut l'honneur de saluer S. M. I. & C. & l'Impératrice Reine, qui lui firent un accueil des plus favorables, tel qu'il le mérite, & à qui il fit le récit en abrégé de tout ce qui s'est passé pendant la Campagne dernière. Toute la Cour s'est empressée à le complimenter sur son heureux retour, & S. M. I. & C. en considération des grands services qu'il a ren-  
dus

*des Princes, &c.* Decemb. 1717. 448

des depuis si longtems à l'Auguste Maison d'Autriche, lui a fait present d'une épée enrichie de diamans de la valeur de 100000. Florins.

V. Pendant que le Prince Eugene étoit encore en Hongrie, il arriva un Aga Turc avec une nombreuse suite pour faire des propositions de Paix de la part du Sultan, ce Ministre étoit aussi chargé d'une Lettre pour le Prince, du nouveau grand Vizir, par laquelle il lui representoit que le Grand Seigneur souhaitoit retablir une bonne harmonie avec S. M. I. & C. par un Traité de Paix ou de Treve; Mais S. A. S. étant obligé de se rendre à Vienne, partit & donna les ordres nécessaires pour recevoir à Belgrade cet Aga, après avoir fait sçavoir à la Cour son arrivée, & fit notifier en même-tems à cet Officier que si la Porte souhaitoit sincerement la Paix, il falloit y travailler incessamment & sans delai, lui donnant terme jusques au mois de Decembre, pour faire venir les instructions qui lui seroient nécessaires. Sur cela ce Ministre a fait partir un Exprés qu'il a envoyé à sa Hauteffe pour sçavoir ses denieres volontez; entretens S. M. I. & C. qui a été informé de l'arrivée de cet Envoyé, a fait partir le Comte de Hamilton, les Sieurs d'Alman & Fleichman Membres du Conseil de guerre, pour se rendre en Hongrie, & entendre quelles propositions on a à faire de la part du Sultan, mais comme l'Exprés que l'Aga Turc a fait partir n'est pas encore de retour, ces Ministres sont restez à Essik jusques à son arrivée, après laquelle ils entreront en matiere, & travailleront

*Arrivés  
d'un Aga  
Turc à Bel-  
grade.*

vailieront s'il y a moyen & si les propositions qu'on a à leur faire sont convenables, à terminer une guerre dont les Turcs commencent à la ôtre las. Il faut attendre quelle sera l'issue de cette Negotiation, & voir si quelques Princes de l'Europe ne voudront pas se rendre Mediateurs & s'interesser dans un Traité qu'il y a apparence que S. M. I. & C. voudra peut-être conclure sans leur participation.

*Conseils re-  
çus à Vienne.*

VII. On vient de frequens Conseils à Vienne, non seulement sur la situation présente des affaires d'Hongrie, mais encore sur ce qui se passe en Italie, & les moyens d'y prévenir la guerre, ou de se mettre en état de faire tête à ceux qui voudroient entreprendre d'en troubler la paix. Les levées de Troupes qui se font avec succès dans les Pays hereditaires de S. M. I. & C. donnent lieu de croire qu'on ne pense pas seulement à recruter les Regimens qui sont en Hongrie, mais que l'on a dessein de former un Corps d'Armée pour envoyer delà les Alpes, & d'y joindre 30000. Prussiens & Saxons que l'on assure que S. M. doit prendre à son service à ce sujet. Par un Exprès desché de la Cour de Vienne au Viceroy de Naples, S. E. a reçu avis qu'en lui envoyoit d'un renfort considerable de Troupes qui étoient en marche, & qui tenoient la route par le Tirole. Ainsi on doit bien-tôt être informé du parti que prendront les Espagnols & leurs Alliez secrets, & si ils se tireront aisément de l'embaras dans lequel ils se sont j. très en declarant la guerre si mal à propos.

VIII. Le Gouvernement de Labruze, Province

*des Princes &c. Decemb. 1717* 443

Province située dans le Royaume de Naples, a été donné à Mr. le Marquis del Vasto.

S. A. E. de Treves a été continué encore pour trois ans dans le Gouvernement de la Silésie.

## ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en POLOGNE & dans les États du NORD depuis le mois dernier.*

LA Table des Matières qui se trouve à la fin de ce Journal, m'oblige de retrancher une infinité de faits, & d'abréger les Articles du Nord & d'Angleterre, ainsi on ne trouvera ici que ce que je n'ai pu me dispenser d'y mettre.

I. Sa Majesté Polonoise s'est trouvée avec une nombreuse Cour à la Foire de Lipsic, ce qui n'a pas peu contribué à la rendre plus belle qu'à l'ordinaire, & après quelques jours de séjours dans cette Ville, ce Prince en partit pour se rendre à Dresde, où il est actuellement; on croit qu'il retournera bientôt en Pologne, & que les ordres sont déjà donnez afin de préparer les choses nécessaires pour son départ.

*S. M. P. va  
à Lipsic.*

Au commencement du mois d'Octobre dernier le Czar arriva à Dantzick au bruit du Canon de cette Ville. dans laquelle il fut reçu avec toutes les marques d'honneur qui lui sont dûes; le 3. il en partit avec toute sa suite, & s'embarqua sur la Vistule à bord de deux Galeres, pour se rendre à Konisberg, & de

*Le Czar  
arrive à  
Dantzick.*

la à Petersbourg, où S. M. est attendue avec impatience.

*Moscovites  
toûjours en  
Pologne.*

Les Polonois avoient esperé qu'à l'arrivée de S. M. Czarienne, les Troupes Moscovites évacueroient absolument la Pologne, cependant elles se tiennent toûjours dans leurs quartiers, sans aucune apparence qu'elles en sortent encore sitôt, on apprehende même qu'elles n'y restent pendant tout l'hiver.

*Dantzick  
paye 150.  
mille Rifdales.*

La Ville de Dantzick a été aussi obligée de payer aux Russiens 150. mille Rifdales, argent comptant, & de leur fournir 3. Frégates, moyennant quoi ces Troupes doivent se retirer, & ne plus former de prétentions sur cette Ville; le Traité qui a été fait contient XI. Articles qui ne peuvent trouver place ici.

*Mr. Jackson  
échangé.*

Il. S. M. Suedoise n'eut pas si-tôt après l'arrivée des Comte de Gylemborg & Baron de Gorts en Suede, qu'elle donna les ordres necessaires pour relâcher Mr. Jackson Ministre de la Grande Bretagne, & l'envoyer à Gottembourg pour y être échangé & embarqué avec toute sa famille sur le même Vaisseau qui avoit amené le Comte de Gylemborg. Le Ministre Anglois se plaint fort de la maniere avec laquelle il a été traité, bien différente des égards que l'on a eu pour les Ministres Suedois en Angleterre & en Hollande.

*S. M. S.  
veut faire  
irruption en  
Norwege.*

On travaille en Suede à faire des préparatifs extraordinaires pour continuer la guerre, & les choses paroissent à présent peu disposées à la paix, Sa Majesté voulant à quelque prix que ce soit, mettre en exécution

*des Princes &c.* Decemb. 1717. 445  
tion le projet qu'il a formé sur la Norvege,  
& tenter le fort d'une Campagne, avant que  
de penser à un accommodement.

On continuë toujours avec chaleur la des  
moit on des Fortifications de Wisinar.

## ARTICLE VII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus conside-  
rable dans LA GRANDE BRETAGNE  
depuis le mois dernier.*

I. **L**E 12. Octobre dernier S. M. B. par-  
tit de Hamptoncourt, & se rendit à  
Newmarket, où elle prit le divertissement  
d'une course de chevaux, pour laquelle on  
avoit fait de grands preparatifs. Le lende-  
main après midi les Membres de l'Univer-  
sité de Cambridge s'étant presentez pour  
avoir l'honneur de saluer le Roi, ils furent  
introduits à la maniere accoutumée par le  
Comte de Sunderland; le Vicechancelier fit  
une Harangue au nom de l'Université pleine  
d'expressions qui marquoient leur respect &  
leur affection pour sa personne Royale, à  
laquelle Sa M. répondit très-gracieusement,  
ils eurent ensuite tous l'honneur de baiser  
la main au Roi, & le Vicechancelier in-  
vita S. M. à dîner, ce qu'elle accepta de  
bon cœur, & marqua pour cela le Diman-  
che suivant, auquel jour S. M. s'étant ren-  
due à Cambridge, elle y fut reçue par la  
Ville & l'Université avec de grandes ac-  
clamations, & après dîné, elle retourna à  
Newmarket fort satisfaite, & de là à Hamp-  
toncourt.

*S. M. B. vob  
à Newmar-  
ket & à  
Cambridge.*

II. Le

Le Parle-  
ment prorogé  
au premier  
Decembre.

II. Le Parlement qui devoit se rassembler le 20. d'Octobre, a été encore prorogé jusques au premier Decembre prochain; par la proclamation qui a été publiée, Sa M. requiert & commande aux Seigneurs spirituels & temporels, & aux Membres des Communes de se rendre le jour marqué au Palais de Westminster, pour travailler à de grandes & importantes affaires; au s'ichaque parti aura le tems de fortifier sa baigne, & c'est à quoi chacun s'employe de toutes ses forces.

III. Le Chevalier Guillaume Lewen a été élu Lord Maire de Londres.

Mr. Jackson ci devant Ministre de S.M. B. en Suisse, est arrivé à Londres, & a eu l'honneur de baiser la main au Roi, qui l'a parfaitement bien reçu.

## ARTICLE VIII.

*Qui contient ce qui s'est passé de plus considerable en HOLLANDE & aux PAIS-BAS, depuis le mois dernier.*

Lotterie en  
Hollande.

I. **L**Es Etats Generaux ont donné leur consentement pour l'établissement d'une nouvelle Lotterie d'un million de florins; elle sera composée de 40. mille Billets à 25. florins chacun, qui font juste la somme d'un million. Pour ne pas abuser de la patience du public, on tirera cette Lotterie à deux fois, la moitié qui sera de 50000. fl. le 11. Janvier prochains, & l'autre le 1<sup>er</sup> Avril suivant. Il y aura deux lots de 25000. fl. chacun, deux de douze mille florins, trois de

de six mille, trois de trois mille, quatre de deux mille, quatre de quinze cents liv. soixante & quinze de mille liv. soixante & quinze de 400. liv. 75. de 200. & 260. de 100. liv. deux à 500 l. pour les premiers & derniers tirez, quatre à 500. liv. pour ceux qui précéderont & viendront après les deux gros Lots, quatre devant & après les lots de 1200. liv. de 275. livres chacun, & six devant & après les lots de 6000. l. de 150 liv. La manière pour la recette des deniers, & pour tirer ladite Lotterie, sera la même que celle que l'on a observée dans les autres; il est bon seulement de faire remarquer qu'il ne se trouve qu'environ 5. billets blancs contre un noir.

Il. On ne doit jamais rien négliger de tout ce qui peut contribuer à l'utilité du public, principalement s'il s'agit de la santé, & de ce qui peut servir à la conserver & à la rétablir quand elle est altérée.

S. M. Czariene qui a fait un séjour assez considérable à Spa pour y prendre les eaux, s'est si bien trouvée de l'usage qu'elle en a faite, qu'elle a permis à Mr. Arenskin son premier Medecin, d'en delivrer un Certificat, pour que tout le monde soit informé du soulagement qu'elles lui ont procuré dans ses infirmités, & qu'un chacun soit engagé à son exemple de s'en servir en pareille occasion: voici comme il est conçu.

*Certificat  
du Medecin  
du Czar  
touchant la  
vertu des  
eaux de Spa.*

Je soussigné Conseiller privé & premier Medecin de S. M. l'Empereur de Russie, atteste que Sadite M<sup>te</sup> ayant une grande perte d'appetit, par la relaxation des fibres de l'Estomac, un enfléme de jambes, des coliques bilieuses

ses de tems en tems, & le village fort décoloré, s'est rendu à Spa pour y boire les eaux minerales; je suis témoin des avantages qu'Elle en a tirée, se portant mieux de jour à autre, ayant pris la peine lui-même de se transporter à la source de *Geronster*, éloignée de trois quarts de lieuë de la Ville, sachant fort bien que ces eaux profitent incomparablement plus que lors qu'elles sont transportées; & enfin quoique S. M. ait bû d'autres eaux en differents endroits, elle n'en a pas trouvé des meilleures, ou qui ont eu un si grand effet pour sa maladie que lesdites eaux de Spa. Donné à Spa le 24. Juillet 1717. *Signé*, ARENSKIN, avec le Sceau de ses armes.

Après ce Certificat suit l'attestation des Officiers de Justice de Spa comme il a été remis entre les mains du Curé du lieu & d'un Gentilhomme Ecossois, qu'il contient verité, & qu'il a été copié sur l'Original déposé au Greffe de ladite Ville, ladite attestation signée, BORHEAUX, & scellée du Sceau de ladite Justice.

*Ceremonie  
de l'Inauguration dans  
les Pais-Bas  
Autrichiens.*

III. La ceremonie de l'inauguration de S. M. I. & C. comme Duc de Brabant, Comte de Flandres, &c. s'est faite avec beaucoup de pompe & de magnificence dans toutes les principales Villes des Pais Bas Autrichiens; ce fut S. E. Mr. le Marquis de Prié qui representa S. M. I. & C. à Bruxelles & à Gand, & qui reçut le serment au nom de ce Monarque; le Prince de Rubenpré à Mons; le Comte de Lanoy à Namur; & Mr. Baillet President du Grand Conseil, à Malines.

IV. On se flatte agréablement que S. A. S. le P. Eugene de Savoye viendra visiter les Proj

vinces des Pais-Bas pendant cet hyver, il y *On attend le*  
est attendu avec une impatience extraordinaire *Prince Rus-*  
re, & qui marque la sincere affection des peu- *gene dans les*  
ples pour la personne. L'on assure que si ce *Pais Bas,*  
Prince n'est pas obligé de retourner en Hon-  
grie pour mettre la derniere main au Traité de  
Paix auquel on travaille, entre S. M. I. & C. &  
la Porte, il fera dans ces Provinces vers le mi-  
lieu du mois de Janvier prochain.

### ARTICLE IX.

*Qui contient le Mariage & la Mort des  
Princes, & autres personnes de distinction.*

I. IL n'y a eu ce mois aucun mariage ni  
naissance qui merite d'être anoncée.

II. Vers la fin de Septembre le Cardinal  
François Martelli mourut âgé de 84. ans; ce  
Prelat étoit né à Florence, & a laissé à deux  
neveux, qui sont ses heritiers, cent quatorze  
mille écus d'argent comptant.

Le Lieutenant General Bayer qui étoit au  
service du Czar, est mort, en allant faire une  
expédition du côté d'Asop contre les Tactares  
qui paroissent aux environs de cette Ville.

La mort a aussi enlevé le 18. Octobre à Pa-  
ris Messire Leonor Comte de Mornay, Mar-  
quis de Montchevreuil Lieutenant General  
des Armées du Roi de France; Mr. le Duc  
de Noailles a été pourvu du Gouvernement  
de St. Germain en Laye, dont ce Seigneur  
jouissoit avant sa mort.

La petite verole a emporté en 5. ou 6. jours  
le Chevalier de Caumartin à l'âge de 18. ans.

Le jeune Marquis de Broglio est aussi mort  
d'une chute qu'il fit en voulant sauter hors de  
son Carosse, parce que ses chevaux avoient pris  
le mord aux dents.

# TABLE GENERALE ET ALPHABETIQUE

*Des principales Matieres contenues dans ce  
Tome XXVII.*

## A

<b>A</b> <i>Caacioli</i> ( le Cardinal ) fait Secrétaire du St. Office.	195
<i>Aga</i> Turc en France 181. autre <i>Aga</i> Turc son arrivée à Belgrade.	441
<i>Aguesseau</i> ( Mr. le Chancelier d' ) Ode à sa louange 158. reflexions sur cette Ode.	161
<i>Aguillar</i> ( le Comte d' ) sa mort.	382
<i>Alberoni</i> ( l'Abbé ) fait Cardinal.	197
<i>Alegre</i> ( Mademoiselle d' ) a la direction de St. Circ.	264
<i>Aldovandini</i> ( le Nonce ) on lui permet d'en- trer en Espagne 91. son arrivée, & bon ac- cueil, 71. son rapel.	407
<i>Alllemagne</i> & Hongrie. 27. 115 222. 274. 355. 438 Journal de ce qui s'est passé en Hon- grie jusqu'à 122. continuation dudit Journal. 222. 274	
<i>Angleterre.</i>	67 132 209 369 445
<i>Angersvilliers</i> ( Mr. d' ) Intendant en Languedoc.	349
<i>Amvers</i> ( Histoire de l'Evêché d' )	83
<i>Anzolinon</i> ( Mr. ) fait Chancelier de Venise.	437
<i>Archiduc</i> <i>hess</i> ( d'Autriche naissance d'une )	27
<i>Arragon</i> plusieurs familles abandonnent ce Pais à cause des Impôts excessifs.	17
<i>Arimberg</i> ( le Duc d' ) fait Lieutenant General	28
<i>Arquier</i> ( le Poète ) mis à la Bastille.	108
<i>Armagnac</i> ( le Prince d' ) son mariage.	76
<i>Argélie</i> ( le Duc d' ) son mariage.	146
<i>Avarai</i> ( le Marquis d' ) son discours aux Can- tons	

TABLE DES MATIERES.

rons Suisses 37. son Hôtel consummé par le feu.	B	38
<b>B</b> ahama ( Corsaires'empate de l'Isle de )		251.
description <i>id.</i>		
Ballinore (la Comtesse de) accouchée d'un fils.		146
Barcelonne ( violeat orage à )		172. on fortifie la Ville.
		249
Baromètre ( traité du )		235
Baviere ( les Princes de ) leur arrivée à Rome		
28. le Cadet prend l'habit Ecclesiastique		268.
le Prince Electoral & son frere à Vienne.		361
Baville ( Mr. de ) rapellé de son Intendance de Languedoc.		349
Bayer ( le General ) sa mort.		449
Beauvau ( Mr. de ) Evêque de Nantes sa mort		382
Bedmar ( Mademoiselle de ) sa mort.		147
Bentenrieder ( le Baron de ) envoyé en Angleterre.		364.
Belgrade ( se rend aux Imperiaux )		396 sa Capitulation <i>id.</i> remarques sur cette Ville
actions de graces rendûes à Dieu,		305. on repare la Ville
357. nouveaux ouvrages.		438
Boileau d Espieaux ses oeuvres reimprimées		81
Bernage ( Mr. de ) Ambassadeur à la Haye.		433
Bonnac ( le Marquis de ) son entrée à Andrinople.		51
Bordelon ( Mr. ) son Dialogue des vivans.		388
Broglio ( le Marquis de ) le jeune, sa mort.		447
Borghesse ( le Prince de ) sa mort.		77
Bourbonne ( incendie arrivée à )		154
Bref du Pape à l'Empereur pour la levée de 500000 écus.		113
Bruxelles ( les Communes de ) refusent le serment		142. on y fait l'Inauguration de S. M. I. & C.
		381
Buenos Ayres ( remarques sur la Ville de )		93

TABLE DES MATIERES.

*Bureau* (Mr. de) sa vie. 140

C

**Cagliari** (siège de) par les Espagnols 318.  
sa prise 404 sa Capitulation. 405

**Cadix** (Chambre de Commerce établie à) 38

**Caracalla** (Medaille de) trouvée à Lion. 142

**Carolins** (troubles dans la) 139 remarques sur ces Pais *id.*

**Cavalli** (Mr.) fait Capitaine du Golfe à Venise. 354

**Cervera** (Université établie à) 89

**Canada** (établissement d'une Colonie en) 432.  
ou équipe des Vaisseaux *id.*

**Chamarante** (Madame de) sa mort. 77

**Chartres** (le Duc de) prend séance au Parlement. 264

**Charmazel** (Mr. de) son mariage. 382

**Commines** (Supplément de Philippe de) 389

**Commanderies** visitées en Espagne. 172

**Colozza** (l'Archevêque de) fait Cardinal. 436

**Constitution**, projet d'un accommodement 182.

lettres du Regent à ce sujet 183. ce qui s'est passé 266 éclaircissement sur ce qui s'est passé

326. nouvelle lettre du Regent 329. Déclaration du Roi à ce sujet. 402

**Copenhague** (départ de la Flote Angloise de) 58

**Cotayon** (le Marquis de) fait Gouverneur de St. Malo. 109

**Conti** (Madame la Princesse de) accouchée d'un fils. 306

**Cologne** (explication d'une Machine faite par ordre de S. A. E. de) 389

**Casmartin** (le Chevalier de) sa mort. 449

**Cyr** (St.) remarques sur cette maison. 265

**Czard** son arrivée à Paris 48 son séjour à Paris 105 son départ pour Spa *id.* son passage à Namur 148. son arrivée à Amsterdam

230.

TABLE DES MATIERES.

220. son départ pour retourner dans ses Etats  
 364. son arrivée à Dauzie & son départ pour  
 Petersbourg. 444

D

**D** *Annemarck* ( le Roi de ) rend publiques  
 de lettres interceptées 59. lettres *id.* nou-  
 velles de Dannemarck 207. départ du Roi  
 pour le Holstein 208. son retour à Copen-  
 hague. 368  
*Dantzick* ( la Ville de ) paye contribution. 444  
*Derbi* ( Madame la Comtesse de ) sa mort. 231  
*Deulet Cberet* Cham des Tartares, sa mort. 146  
*Different* entre Rome & la Sicile ne s'accommo-  
 de pas. 20  
*Dissertation* sur les Droits de la Maison de Lor-  
 raine. 151  
*Dombes* ( le Prince de ) son retour d'Hongrie. 333  
*Dubois* ( Mr. l'Abbé ) Ambassadeur en Anglater-  
 re. 349  
*Duras* ( le Marechal de ) sa mort. 382

E

**E** *Cosse* ( Sujet rebelle en ) s'échappe des pri-  
 sons. 136  
*Ecoffois* arrêtez. 133  
*Eck* ( le Comte d' ) fait Colonel. 364  
*Empereur* ( on celebre le jour de la naissance  
 de l' ) 360. Lettres Patentes de S. M. I. & C.  
 pour l'établissement du Commerce. 361  
*Enigmes.* 12. 87. 169. 244. 401  
*Escorial* ( séjour de la Cour à l' ) 170. Descrip-  
 tion. *id.*  
*Espagnols* ( les ) font descente en l'Isle de Sar-  
 daigne 312. ne s'expliquent pas sur les raisons  
 de cette descente 320. continuent leur arme-  
 ment 321. tiennent de frequens conseils 321.  
 Manifeste des Espagnols. 402

*Espagne*

TABLE DES MATIERES.

<i>Espagne &amp; Portugal</i>	15 88 170 245 318.402
mécontentement de la Cour au sujet d'une promotion de Cardinaux 15. son séjour à Segovie 17. levée de Troupes.	248
<i>Estrade</i> (le Marquis d') sa mort 382. Mademoiselle d'Estrade sa fille son mariage.	381
<i>Estrade</i> (le Marquis d') le fils, fait Maire de Bordeaux.	349
<i>Eugene</i> (le Prince) son arrivée à l'Armée d'Hongrie 30. Ode à sa louange 233 Bourinés à sa louange, attendu à Vienne 359 visite les Places en Hongrie, son retour à Vienne, reçoit une épée garnie de Diamans 440 attendu dans les Pays Bas.	448

F

<b>F</b> <i>Altonieri</i> (Mr.) fait Gouverneur de Rome. 196	
<i>Febresque</i> de Riviere	11
<i>Ferry</i> (l'Abbé) reçû à l'Accademie.	109
<i>Florence</i> , arrivée de l'Electrice Palatine à	437
<i>Flotte</i> Portugaise fait voile pour le Levant.	20
<i>Flotte</i> Vénitienne (son départ de l'Archipel) 25.	
Angloises & Danoises dans l'inaction 131 arrivée de celle des Indes Orientales en Hollande 221. Flotte d'Espagne, son départ pour une expedition secrète.	245
<i>Franca</i> .	39 94 175. 252. 326. 407
<i>Frieze</i> (le Baron de) sa mort.	307

G

<b>G</b> <i>Acon</i> (Mr. de) obtient le prix de l'Accademie.	140
<i>Gallas</i> (le Comte de) Ambassadeur à Rome 196. demande un nouveau subside au Pape 269. declaration faite au Pape <i>id.</i> nouvelles propositions au Pape au sujet de la guerre prochaine d'Italie.	352
<i>Cassé</i> (les) n'envoyent pas leurs Flottes au Levant	

## TABLE DES MATIERES.

Levant 25 l'Empereur demande un subside 438	
<i>George</i> (le Chevalier de St ) va à Nôtre Dame de Lorette & à Rome 23 son arrivée à Rome 110. son séjour en cette Ville & son départ 193. son séjour à Urbain 268 le Pape lui envoie Mr. Bianchini. <i>id.</i>	
<i>George</i> ( le Roi ) accorde amnistie aux Rebelles 132. fait publier l'Acte de grace 218 son départ pour Hamptoncourt 219 Acte de grace 370. prisonniers élargis 373. son séjour à Hamptoncourt 374 on celebre son anniversaire <i>id.</i> son attention aux affaires d'Italie 377. va à Cambridge. 445	
<i>Grossfeldt</i> (le Marechal de) sa magnificence 379	
<i>Guadeloupe</i> (mouvemens à la) 180	
<i>Gualthieri</i> (le Cardinal) fait Protecteur de la grande Bretagne. 198	
<i>Guyon</i> (Mad.) sa mort. 306	
<i>Gylenberg</i> (le Comte de) son retour en Suede 220 de quelle maniere il y est retourné, & ce qui a contribué à son élargissement. 375	

### H

<b>H</b> <i>Arcourt</i> (le Marquis d') son mariage. 77	
<i>Hollande &amp; Pais Bas.</i> 74 142. 220. 378 446	
Lotterie. <i>id.</i>	
<i>Hongrie</i> 27. 115. 222. 274. 438 (Vaisseaux de guerre envoyez en) 30 Journal de ce qui s'est passé depuis 116. jusqu'à 128 continuation du Journal de ce qui s'est passé en Hongrie depuis 222. jusques à 230. continuation dudit Journal depuis 274. jusqu'à 305. Relation de la Bataille contre les Turcs 276. liste des morts & blesez 287. reddition & capitulation de Belgrade 296 Hongrie 355 l'Armée va camper à Semlin 357. on repare Belgrade <i>id.</i> irruption des Tartares dans la haute Hongrie <i>id.</i>	

TABLE DES MATIERES.

<i>id.</i> on travaille aux quartiers d'hiver 309. l'Ar-	
mée le retire.	437
<i>Huet</i> ( Mr. ) Evêque d'Avranches, sa vie.	243
I	
<b>I</b> <i>Akfon</i> ( Mr. ) échangé 444. son retour à Lon-	
dres.	446
<i>Imperatrice</i> ( l' ) sa coura essence.	128
<i>Jffelbach</i> ( le Baron d' ) fait Marechal de Camp 305	
<i>Italie.</i>	10. 110 193. 268 350. 433
Reflexions sur l'état de l'Italie.	270
<i>Justiniani</i> ( Mr. ) fait Procureur de St. Marc. 354	
K	
<b>K</b> <i>Ameque</i> ( Mr. de ) sa mort.	307
L	
<b>L</b> <i>Amy</i> ( le Pere ) sa vie.	243
<i>Lannion</i> ( le Marquis de ) sa mort.	77
<i>Langalerie</i> ( le Marquis de ) sa mort.	382
<i>Leathes</i> ( Mr. ) Envoyé à Bruxelles.	75
<i>Lettres</i> ( deux ) sur les affaires d'Espagne.	247
<i>Lingenbssim</i> ( Mr. ) fait Lieutenant General.	28
<i>Lipfen</i> ( le Pere ) sa Paraphrase sur les Pseaumes	
227 sa lettre au Prince Eugene 393. réponse. <i>id.</i>	
<i>Litterature.</i>	3. 79. 151. 233. 309 385
<i>Lisbonne</i> ( combat de Taureau à )	407
<i>Lobcowitz</i> ( le Prince de ) fait Colonel.	364
<i>Los Rios</i> ( Mr. de ) fait Gouverneur de Gand 143	
<i>Levien</i> ( le Chevalier ) fait Lord Maire de Lon-	
dres.	446
<i>Lotterie</i> d'un million en Hollande est tirée.	76
<i>Louis XV.</i> son Ordoanance touchant le Com-	
merce 50 Edit touchant les Princes legitimés	
162. pro. et pour le redressement des Finances	
181 Edit qui supprime les Maires des Villes 185.	
Arrêt du Conseil pour la liquidation des dites	
Charges 189. autre reglant les attributions de	
	diffé-

## TABLE DES MATIERES.

différens Officiers 190. Déclaration touchant les faillites & banqueroutes *id.* Arrêt du Conseil concernant les monoyes 192. projet d'un Edit nouveau pour les Finances 255. Déclaration touchant les Offices des Maires 256. Arrêt pour la liquidation 258. Déclaration touchant la monoye de Canada *id.* concernant les Monasteres des filles Religieuses 262. nomme à différens Emplois 263. Edit portant suppression du dixième & reglement de Finances 334. Déclaration en interprétation du même Edit 346. Déclaration au sujet de la Constitution 395. Edit pour la vente des petits Domaines 424. autre Edit portant création de 120000. liv. de rentes viagères 427. Déclaration du Roi portant établissement d'une Lotterie pour retirer les Billers de l'Erat 428. établissement d'une Compagnie de Commerce dans le Cannada. 430

### M

**M** *Annuel* ( de Ste. Marie Dom ) nommé à l'Evêché de Lugo. 324  
*Malines* ( l'Archevêque de ) fait faire des prières. 74  
*Maffei* ( le Marquis de ) envoyé en Hongrie 36  
*Martelli* ( le Cardinal ) sa mort 450  
*Marche* ( le Comte de la ) sa mort. 307  
*Mardick* ( Commissaires nommez pour la demolition de ) 73. on y travaille. 267  
*Mark* ( le Comte de la ) son arrivée en Suede 56  
*Marsillac* ( le Prince de ) sa mort 148  
*Mecklenbourg* ( Troupes Moscovites dans le ) 130. évacuent ce Pais. 205  
*Martinique* ( soulèvement à la ) 178. Lettre des Habitans au Roi. 252  
*Molines* ( Mr. de ) arrêté à Milan. 312

TABLE DES MATIERES.

<i>Morbazon</i> ( le Prince de ) sa mort.	149
<i>Montenegrins</i> ( les Deputez ) leur départ de Venise.	23
<i>Montpellier</i> ( l'Evêque de ) ce qui s'est passé à son arrivée dans son Diocèse au sujet de la Constitution.	6
<i>Mornay</i> ( l'Abbé de ) nommé à l'Archevêché de Bourges.	350
<i>Morner</i> ( le General ) fait irruption en Norwege.	207
<i>Montelquieu</i> ( le Marquis de ) sa mort.	231
<i>Montrepeux</i> ( Madame de ) Abesse de Montmartre.	350
<i>Moscovites</i> ( les Troupes ) toujours en Pologne 129 ont ordre du Czard d'évacuer ce Pais 204. y restent cependant toujours 365. y sont encore.	444
<i>Mervins</i> ( Mr. de ) sa mort.	307
<i>Mongin</i> ( discours de l'Abbé )	387
<i>Montchevreuil</i> ( le Marquis de ) sa mort.	445

N

<b>N</b> <i>Aiffances, Morts &amp; Mariages.</i> 76. 146. 230 306. 381. 449	
<i>Namur</i> ( Orages extraordinaires à )	144.
<i>Narembourg</i> ( contestation au sujet de l'Evêché de ) 53. description de ce Pais.	54
<i>Naples</i> ( dispositions pour la sûreté du Royaume de )	353
<i>Nubourg</i> ( le Comte de ) fait Marechal de Camp.	28
<i>Noailles</i> ( Lettre du Cardinal de ) au Pape	408
<i>Noailles</i> ( le Duc de ) fait Gouverneur de St. Germain en Laye.	432
<i>Nord</i> 52. 119. 202. 365. 443. reflexions sur ses Etats.	57
<i>Nouveaux Memoires des Missionnaires Jesuites</i>	100

TABLE DES MATIERES.

tes du Levant.

243

O

- O**rdre de Bataille de l'Armée campée en Hongrie. 122  
**O**rleans ( le Duc d' ) vers à sa loiiange 52.  
 cherche à maintenir la Paix dans l'Europe. 332  
**O**rsova ( prise d' ) 356  
**O**xfort ( le Comte d' ) on travaille à son procès 74. 133 Recapitulation de l'affaire du Comte d'Oxford 209. Jugement de son procès 211.  
 Adresse au Roi au sujet de ce Jugement 215.  
 Reponse. 217

P

- P**ape ( le ) fait rendre des actions de graces pour la victoire sur les Turcs 350. se defend d'avoir part à la guerre des Espagnols 433. lettre à ce sujet *idem*.  
**P**arme ( saisie des fiefs du Duc de ) 358  
**P**ardo ( sejour de la Cour d'Espagne au ) 249. description. *idem*.  
**P**arlement ( d'Angleterre ) reprend ses sceances 67 Harangues *idem*. reponses 68 nouvelles adresses 70. reponses 71. continuë ses Sceances, cequi s'y passe 136. prorogé jusqu'au 23 Août 219. encore prorogé jusqu'au 22. Septembre, & depuis jusqu'au 20. Octobre 375 prorogé jusqu'au premier Decembre. 442  
**P**ais Bas. 74. 142. 220 378. 446 Inauguration de l'Empereur 448. on y attend le Prince Eugene. *idem*.  
**P**auluci ( lettre du Cardinal ) 434  
**P**eterboroug ( Milord ) arrêté à Bologne. 435  
**P**ologne & Nord 52. 129 202 365 443  
**P**olonie ( S. M. ) son retour à Dresde 52. desertion des troupes Pol. 55. son arrivée à Carlesbad 129. va à Toplitz 203. retourne à Dresde

## TABLE DES MATIERES.

Dresde <i>idem.</i> mort de la mere du Roi	231
va à Lipsic	443
<i>Portugal</i> ( le Roi de ) fait recruter ses Trou- pes , pourquoi . 19. nouvelles de Portugal 174. la Reine accouchée d'un fils 230. sa convalescence 251. le Pape Parain de l'enfant 252. ceremonie du Baptême 325. fait des le- vées dans son Royaume. <i>id.</i>	
<i>Pracental</i> ( le Marquis de ) fait Lieutenant de Roi du Nivernois	263
<i>Prin. e.</i> du Sang & Legitimizez de France , Com- missaires nommez pour terminer leurs diffé- rens 39. Memoire des Princes du Sang 40. reflexions à ce sujet 41. Requête de la No- blesse à ce sujet 42. & 43. Arrêt du Conseil au sujet des plaintes de la Noblesse 96. nou- veaux Commissaires nommez 94. la Nobles- se presente une autre Requête 95. Princes Le- gitimés vont au Parlement 96. Deputation au Roi 97. dernier Memoire des Princes du Sang 98. Jugement de l'affaire des Princes du Sang 148. Edit à ce sujet 162. ce qui se passe depuis l'Edit.	175
<i>Programme</i> publié par Mrs. de l'Accademie de Bordeaux pour l'année 1718.	317
<i>Provana</i> ( le Comte de ) Ambassadeur en France.	438

### R

<b>R</b> <i>Rapah</i> ( le Comte de ) fait Marechal de Camp.	28
<i>Ravechet</i> ( Mr. de ) sa profession de foi 4. Vers sur sa mort	5
<i>Rejoissances</i> extraordinaires dans les Pais- Bas.	379
<i>Reponse</i> au memoire des Archevêques & Evêques au sujet de la Constitution.	12
	<i>Rece.</i>

## TABLE DES MATIERES.

<b>Rets</b> (Memoires du Cardinal de )	386
<b>Ris de Jomero</b> ( remarques sur le Pais de )	173
<b>S</b>	
<b>S. Edaigne</b> (descente des Espagnols dans l'Isle de )	318
<b>Saint Sacrament</b> (Fort du) équivalent offert par les Espagnols	
92. évacué	173
<b>Salles</b> (maison des) hist. Genealogique de leurs maisons,	6
<b>Saumier</b> ( Mr. de ) son hist. Dogmatique du St. Siege	7
<b>Saxe</b> (le Prince Electoral de) son arrivée à Vienne	361
436. la Duchesse concubinaire de Saxe-Essenach sa mort	382.
le Prince Electoral son changement de Religion.	436
<b>Savoye</b> (le Duc de) doit aller à N. D. de Lorette 27. son séjour à la Venerie 26. son arrivée à Chambéry 114. son retour à Turin 273. ne s'est pas encore déclaré.	354
<b>Schuylenbourg</b> ( le General ) son arrivée à Corfou,	25
<b>Seszi</b> ( le Cardinal ) Prefet de la signature.	196
<b>Selle</b> nouvelle qui s'éleve a Xaintes.	8
<b>Sommaire</b> ( réponse à l'Analogiste de Mr. )	388
<b>Sicile</b> (troubles augmentent en ) 112. aff. ires de Sicile.	199
<b>Simiane</b> ( l'Abbé de ) fait Evêque de St. Paul 3 Châteaux.	264
<b>Sorbonne</b> ( la ) ne fait plus d'assemblée. 3. refuse de recevoir les	
22. Docteurs exclus.	108
<b>Spa</b> ( Propriété des eaux de ) 443. Certificat. <i>id.</i>	
<b>Spada</b> (le Cardinal) sa mort.	147
<b>Spanheim</b> ( Mr. de ) son livre sur les Medailles.	79
<b>Spairs</b> ( Mr. de ) Ambassadeur en France.	110
<b>Steenville</b> ( Mr. de ) fait Marechal de Camp.	28
<b>Suede</b> ( le Roi de ) menace la Norvege 131. nouvelles de Suede 206. esperance d'accommodement entre la Suede & l'Angleterre 219 veut faire irruption en Norvege.	444
<b>Suedois</b> ( Vaisseaux ) attaquez à Gottembourg.	58
<b>T</b>	
<b>T. Allard</b> ( le Marechal de ) entre au Conseil de Regence.	262
<b>Tartares</b> ( irruption des ) dans la haute Hongrie.	357
<b>Temesvar</b> ( convoi qui entre à )	36
<b>Tesse</b> ( le Marechal de ) remet sa commission de Sec. 264. le Marquis son fils fait Capitaine de l'Etendard <i>id.</i>	
<b>Thuilleries</b> ( Orangerie des ) brûlée	431
<b>Tierhem</b> ( le Comte de ) fait Marechal de Camp.	28
<b>Tifons</b> ( les ) poëme.	309
<b>Tolède</b> ( inquisition de ) son Decret au sujet de la Conkri-tution.	91
<b>Toscano</b> ( le grand Duc de ) ses preparatifs.	436
<b>Toulouse</b> ( le Comte de ) present qu'il fait au Prince Eugene.	50
<b>Tressan</b> ( l'Abbé de ) nommé à l'Evêché de Nantes	349
<b>Treyer</b> ( l'Electeur de ) Gouverneur de Silésie.	443
<b>Trimoëlle</b> ( Madame de la ) sa mort.	231
<b>Tures</b> ( état de l'Armée des ) 31. échouent dans toutes les entreprises qu'ils font 31. détail de leurs forces 34. leur continuation depuis leur défaite 355. leurs pertes pendant la Campagne <i>id.</i>	
<b>V</b>	
<b>V. Aldecanas</b> ( le Marquis de ) exilé.	324
<b>Valence</b> ( plusieurs familles abandonnent le Royaume de )	16
<b>Vallise</b> ( la ) piece de Poësie Critiques des Poëtes anciens.	14

## TABLE DES MATIÈRES.

<i>Vallésart</i> ( Mr ) sa reconnoissance de Mr. Fleury.	140
<i>Valle</i> ( le Marquis del. ) Gouverneur de l'abruze.	444
<i>Venturo</i> ( nouvelles de l'Armée des ) 99. victoire remportée sur les Turcs 270. assemblée une Armée près de Scalatro 29. mouvement de leur Armée de Terre 271. nouvelle victoire remportée par leur Armée Navale 272. disposition de leur Flotte.	373
<i>Vente</i> ( nouvelles de )	437
<i>Vevron</i> ( le General ) obtient le Régiment de Hauben	364
<i>Villes</i> englouties en Sicile par un tremblement de terre.	22
<i>Vienne</i> ( Conseils tenus à ) au sujet de l'Italie.	442
<i>Viel</i> ( Mr. ) fait Duc de Gènes	417
<i>Vifconti</i> ( Mr. Jules ) fait Lieutenant General	28
<i>Univ. fit</i> ( recueil des Centures de ) 385. premiere partie de son Corps de Doctrine.	386
<i>Uffel</i> ( la Princesse d' ) accouchée d'un Prince.	76
VV	
<b>W</b> <i>Agnet</i> ( Mr. ) ses observations de Medecine & de Chirurgie.	10
<i>VVehle</i> ( Mr. le Comte de ) fait Marechal de Camp.	28
<i>VVeferslo</i> ( le Marquis de ) fait Marechal de Camp.	28.
<i>VVintemburg</i> ( le Prince Alex. de ) fait Marechal de Camp.	28.
<i>VVismar</i> ( demolition de )	168
Z	
<b>Z</b> <i>Luzendoff</i> ( Mr. Ferdinand de ) fait Gouverneur d'Erla.	28
<i>Zyrynich</i> Ville en Bosnie assiegée 359. on en leve le siege.	418

# PRIVILEGIUM

## Sacrae Cæsareæ & Catholicæ Majestatis.

**C**AROLUS SEXTUS Divinâ favente clementiâ Electus Romanorum Imperator semper Augustus, ac Germaniæ, Hispaniarum, Hungariæ, Bohemiæ, Dalmatiæ, Croatiae, Slavoniæ &c. Rex, Archidux Austriae; Dux Burgundiæ; Styriæ, Carinthiæ, Carniolæ & Wirtembergæ; Comes Tyrolis. Agnoscimus & notum facimus tenore præsentium universis, quod cum nobis noster Sacrique Imperiû fidelis dilectus ANDREAS CHEVALIER, Bibliopola & Typographus Luxemburgensis, humillimè exposuerit, se Libellum *La Clef du Cabinet*, intitulatum in Gallico idiomate prelo commissurum esse; Vereri autem ne alii etiam Typographi quæstus causâ ejusdem Libelli editionem imitentur, ideoque nos supplices exorârunt, ut sibi contra quoscunque æmulos Privilegium Cæsareum ad decennium impertiri clementer dignaremur. Nos submississimæ ejus petitioni benignè annuendum censuerimus; idcirco omnibus & singulis Typographis, Bibliopolis, Bibliopegis, aliisque Librariam negotiationem exercentibus, firmiter inhibemus, ne quis prædictos Libellos per decem annorum spatium à die editionis computandum in Sacro Romano Imperio, Regniisque ac Ditionibus nostris hæreditariis simili aut alio typo vel formâ, aut sub quovis alio prætextu recudere vel alio re-

videndum dare, alibiue impressos appertare, vendere, vel distrahere clam vel palam citra voluntatem & absque prænominati ANDREÆ CHEVALIER ejusve hæredum, expressio & in scriptis obtento consensu præsumat; si quis verò interdictum hoc nostrum Cæsareum violare aut transgredi ausus fuerit, eum non modo ejusmodi exemplaribus perperam quippe reculis & adductis à supra memorato CHEVALIER ac ejus hæredibus ubicumque sive propriâ autoritate, sive Magistratûs auxilio vindicandis de facto privandum, sed pœna insuper quinque Marcarum auri puri Fisco nostro Cæsareo & parti læsæ ex æquo pendenda decernimus irremissibiliter mutandum, dummodo tamen præfati Libelli bonis moribus, Sacrique Imperii Constitutionibus contrarii quidpiam non contineant, ac quinque exemplaria singulis mensibus ad Arcam nostram Cancellariam Imperialem Au'licam tempellivè sumptibus impetrantis transmittantur. Mandamus proinde universis & singulis nostris, Sacrique Imperii & Regnorum ac Dominiorum nostrorum hæreditariorum subditis & fidelibus dilectis cujuscumque statûs, gradûs, ordinis aut dignitatis existent, tam Ecclesiasticis quàm sæcularibus, præsertim verò in Magistratu constitutis, aliisque jus & justitiam administrantibus, ne quemquam Privilegium hoc nostrum temerè & impudè transgredi patiantur, quin potius transgressores præscriptâ pœnâ plecti, ac aliis modis idoneis coerceri curent: quatenus & ipsi eandem multam incurere solerint. Harum testimonio litterarum manu nostrâ subscriptarum & Sigilli nostri Cæsarei appensione

munitionum. Datum in Civitate nostrâ Viennâ  
nâ die decimâ Februarii, anno millesimo  
septingentesimo, decimo sexto, Regnorum no-  
strorum Romani quinto, Hispanicorum de-  
cimo tertio, Hungarici & Bohemici verò pa-  
riter quinto.

**CAROLUS.**

(L. S.)

**Vr. FRID. CAR. COM. DE  
SCHONBORN.**

**Ad Mandatum Sacræ Cæsaræ  
Majestatis proprium.**

**PETRUS JOSEPHUS DELBERG.**